



BARREAU DE MONTRÉAL

NOTRE APPUI, VOTRE RAYONNEMENT



RAPPORT ANNUEL 2005-2006



NOTRE MISSION

PROMOUVOIR LA PROTECTION DU PUBLIC, PAR DES ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION ET PAR UNE PARTICIPATION ACTIVE À L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.



IMPORTATION D'UNE VIEILLE TRADITION...

L'histoire veut que l'expression « bâtonnier » provienne d'une coutume à l'effet que l'avocat considéré comme le plus digne par ses confrères porte le bâton au cours des cérémonies. Inspiré par cette histoire, le bâtonnier David R. Collier a décidé de l'importer et de remettre à son successeur le bâton ci-contre, espérant ainsi créer une nouvelle tradition au Barreau de Montréal. Le bâtonnier remercie monsieur Luc Paquette, antiquaire, pour son aide précieuse dans la conception et confection du bâton.





TABLE DES MATIÈRES

LE CONSEIL	4	Infractions	19
Les membres du Conseil	4	Journée du Barreau	19
Le rapport du bâtonnier	5	Liaison avec la Commission des relations du travail	20
Les réunions du Conseil du Barreau de Montréal	8	Liaison avec la Cour canadienne de l'impôt	20
Les réunions du Conseil général du Barreau du Québec	8	Liaison avec la Cour d'appel	21
Les subventions octroyées par le Conseil	8	Liaison avec la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale	22
Les résolutions adoptées par le Conseil	9	Liaison avec la Cour du Québec, chambre civile	23
		Liaison avec la Cour du Québec, chambre de la jeunesse	24
L'ADMINISTRATION	10	Liaison avec la Cour municipale de Montréal	25
Le rapport de la directrice générale	10	Liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale	26
Les ressources humaines	12	Liaison avec la Cour supérieure en matière civile	26
Le Service de référence	12	Liaison avec la Cour supérieure en matières familiales	27
		Liaison avec la Régie du logement	28
LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS	13	Liaison avec le Centre d'Accès à l'Information Juridique (CAIJ)	29
		Liaison avec le public	30
LES COMITÉS PERMANENTS	14	• Sous-comité Croix-Rouge / Barreau de Montréal	32
Accès à la justice en langue anglaise	14	• Sous-comité des Conférences VISEZ DROIT	32
Administration de la justice civile	15	• Sous-comité des consultations juridiques	32
Administration de la justice en matière criminelle	16	• Sous-comité du concours des Débats oratoires	33
Avocat·es dans la profession	17	• Sous-comité du concours « La justice a bonne mine / Write for Justice »	33
Avocats œuvrant en entreprise	17	• Sous-comité du salon VISEZ DROIT	33
Éthique et image de l'avocat	18		



Liaison avec les services judiciaires	34	Le tournoi de golf annuel	45
Médaille et Mérite du Barreau de Montréal	34	D'autres activités	46
Prestation collective de serments	35		
Sténographie	36	L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS	47
Tournoi de golf	36	DE MONTRÉAL	
Tournoi de tennis	36		
Tribunaux administratifs	37	LES ÉTATS FINANCIERS	48
		Rapport des vérificateurs	48
LES COMITÉS CONJOINTS	38	Résultats / Fonds d'administration	49
Service de consultations juridiques à la Cour du Québec,	38	Solde de fonds / Fonds d'administration	49
division des petites créances		Solde de fonds / Fonds de réserve	49
Service de mentorat	38	Solde de fonds / Fonds en fidéicommis	49
		Bilan, Fonds d'administration	50
LES PRIX	39	Bilan, Fonds de réserve	50
Les prix annuels aux étudiants en droit	39	Bilan, Fonds en fidéicommis	50
Le concours de plaidoirie de McGill	39	Flux de trésorerie, Fonds d'administration	51
Le prix du Barreau de Montréal	39	Notes complémentaires	52
		Autres renseignements / Fonds d'administration	
LES ACTIVITÉS	40	Annexe - Charges	56
La Journée du Barreau	40		
Les cérémonies de prestation collective de serments	42		
Le tournoi de tennis en double	44		



LE CONSEIL

LES MEMBRES DU CONSEIL

ASSIS (DE GAUCHE À DROITE)

M^e Gilles OUMET, trésorier

M^e Julie LATOUR, première conseillère

Monsieur le bâtonnier David R. COLLIER

M^e Annie GALARNEAU, secrétaire

M^e Vincent THIBEAULT, représentant l'Association du Jeune Barreau de Montréal

DEUXIÈME RANGÉE (DE GAUCHE À DROITE)

M^e Michèle MOREAU

M^e Steven SLIMOVITCH

M^e Elizabeth GREENE

M^e Nicolas PLOURDE

M^e Dominique VÉZINA

M^e François TRUDEL

M^e Caroline CHAMPAGNE

M^e Donald MICHELIN

M^e Doris LARRIVÉE, directrice générale



LE RAPPORT DU BÂTONNIER

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MAI 2005, J'AI IDENTIFIÉ TROIS DOSSIERS QUI MÉRITAIENT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PENDANT MON MANDAT COMME BÂTONNIER DE MONTRÉAL. IL S'AGIT DE LA RÉVISION DU TARIF D'HONORAIRES JUDICIAIRES DES AVOCATS, DE L'EXAMEN DU PROCESSUS DISCIPLINAIRE AU BARREAU DU QUÉBEC ET DE LA RÉVISION DES STRUCTURES DÉCISIONNELLES DU BARREAU (LA GOUVERNANCE).

Tous conviennent que le tarif est désuet et ne sert plus la fonction de répartir équitablement les coûts du litige entre les parties. De plus, suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Finney*, un examen de nos procédures en matière de discipline s'imposait. Enfin, le Barreau de Montréal doit sans doute jouer un rôle important dans tout projet de renouvellement des structures décisionnelles au Barreau du Québec.

I am certainly not the first Bâtonnier to report that patience is required in attempting to change the legal system and its structures. Nevertheless, I can report that progress has been made over the last year in each of the matters mentioned above.

First, I am pleased to report that in March 2006 the General Counsel of the Bar of Quebec adopted Montréal's resolution calling for an immediate reform of the tariff of judicial fees. The resolution calls on the government to amend the tariff to reflect the real costs of litigation and to amend the Code of Civil Procedure to grant judges greater discretion in awarding costs. As proposed by The Bar of Montreal, the resolution also stipulates that costs should be paid to the party and not his attorney, as is presently the case under article 479 C.C.P. The resolution also asks that a permanent committee be struck in order to make periodic recommendations for future tariff reform.

The Bar resolution on costs was presented to officials from the Quebec Department of Justice on March 21, 2006, and discussions with them are continuing.

À la demande de mon prédécesseur, le bâtonnier Bernard Synnott, un groupe de travail présidé par M^e Gilles Ouimet fut créé en mai 2005; ce groupe avait pour mandat de poser un diagnostic et d'identifier des voies de solution sur la question des délais rencontrés dans le processus disciplinaire. Dans son rapport de mars 2006, le groupe de travail conclut que les délais hors normes ne sont pas tributaires du processus disciplinaire, mais découlent plutôt de situations hors

du contrôle du Barreau comme, par exemple, lorsque les dossiers sont suspendus par ordonnance du tribunal ou en cas de congé de maladie prolongé d'un témoin ou d'une partie. Par ailleurs, bien que le groupe de travail ait constaté que certains délais découlent de problèmes administratifs et de gestion, il conclut que les correctifs seront apportés par la révision du processus dans le cadre du projet « Amélioration de la qualité » du Barreau du Québec. Le groupe de travail recommande néanmoins un amendement à l'article 164 du *Code des professions* afin de supprimer les appels de décisions interlocutoires prévus au deuxième alinéa de cet article. Le groupe de travail préconise également la création d'un comité permanent du Barreau ayant pour mandat de recruter et former des membres appelés à siéger en matière disciplinaire.

Enfin, le dossier de la gouvernance suit son cours au Barreau du Québec. Le « Comité de sages » formé par le Barreau l'an dernier poursuit son étude des structures décisionnelles du Barreau du Québec et doit faire part de ses recommandations au Conseil général en septembre 2006. Entre autres choses, ce comité examine la durée du mandat du bâtonnier général et le rôle que devrait jouer ce dernier dans la gestion du Barreau et comme son porte-parole principal.

En janvier dernier, j'ai été invité par le comité à exprimer la position du Barreau de Montréal sur ce sujet. J'ai indiqué que, selon le Barreau de Montréal, les structures décisionnelles du Barreau du Québec, bien qu'adéquates, pouvaient être améliorées. Plus particulièrement, nous souhaiterions voir une plus grande participation des membres du Conseil général aux décisions du Barreau du Québec. Par ailleurs, le rôle du bâtonnier général pourrait être rehaussé en allégeant ses responsabilités administratives et en assurant une meilleure continuité par l'ajout d'un poste de deuxième vice-président au Barreau. Nous croyons qu'un allongement de la durée du mandat du bâtonnier général à deux ou à trois ans n'est pas une solution à retenir puisqu'un tel mandat pourrait dissuader certains bons candidats.

J'ai le plaisir de vous faire part de quelques autres belles réalisations au Barreau de Montréal cette année. D'abord, en mars 2006, le Conseil du Barreau de Montréal a résolu de publier un guide de courtoisie professionnelle à l'usage de ses membres. Ce guide se veut un outil pédagogique ainsi qu'un rappel à nos membres plus expérimentés de certains principes de courtoisie professionnelle qui sous-tendent l'honneur et la dignité de notre profession. Le guide fut élaboré par le comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, présidé par M^e Richard E. Shadley, c.r. À ce sujet, il faut souligner l'apport particulier du juge en chef adjoint de la Cour supérieure, l'honorable André Wery et de M^{es} Bernard Grenier et Julie Veilleux dans la rédaction de ce texte qui devrait être distribué en version bilingue à tous nos membres dès cet été.

Another important development this year was the creation in September 2005 of a committee to examine the situation of women in the legal profession. A socio-economic survey conducted by the Bar of Quebec last year showed that male lawyers earn more than their female counterparts and

suggested that for various reasons women may be discouraged from continuing to practice law after several years. The comité sur les avocates dans la profession, chaired by M^e Guylaine Henri, has been given a mandate to study the conclusions of the socio-economic study and to propose solutions.

Finalement, la neuvième édition de notre Salon VISEZ DROIT a connu un grand succès encore cette année. Plus que toute autre activité du Barreau de Montréal, le Salon VISEZ DROIT sert à rapprocher les avocats et le grand public. Pendant quatre jours en avril 2006, des avocats bénévoles offrent des consultations gratuites et participent à des conférences et des jeux questionnaires à l'intention du public convoqué à la Grande-Place du complexe Desjardins. Pendant ce temps, des juges et avocats expliquent le droit et les règles de procédure par le biais de procès simulés organisés tous les jours sur scène. Je dois remercier sincèrement M^{es} Gilles Robert et Anouk Fournier ainsi que le grand nombre de bénévoles qui ont si généreusement contribué à cet événement important.

J'ose croire que le Barreau de Montréal est en aussi bonne santé, sinon en meilleure santé que lorsque j'ai assumé le poste de bâtonnier en mai 2005. Vous m'avez fait un grand honneur en me confiant les affaires de la section pendant cette dernière année et c'est avec beaucoup de fierté et un grand sens des responsabilités que je me suis acquitté de mes fonctions de bâtonnier. Le Barreau de Montréal demeure une institution solide et respectée grâce à ses traditions, à l'expertise et au sens du devoir exemplaire des membres de sa permanence, et surtout grâce au dynamisme et à la créativité des avocats et avocates de Montréal.

Le bâtonnier,



David R. Collier

LES RÉUNIONS DU CONSEIL DU BARREAU DE MONTRÉAL

Au cours de l'année 2005-2006, le Conseil du Barreau de Montréal a tenu 10 réunions régulières et une séance extraordinaire.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC

Les dix délégués suivants, choisis parmi les 13 membres du Conseil, ont représenté la section au Conseil général du Barreau du Québec, qui a tenu cette année quatre séances régulières et une séance d'information :

DÉLÉGUÉ(E)S

M. le bâtonnier David R. Collier*
M^e Julie Latour*
M^e Vincent Thibeault*
M^e Gilles Ouimet
M^e Annie Galarneau
M^e Caroline Champagne
M^e Elizabeth Greene
M^e Michèle Moreau
M^e Nicolas Plourde
M^e Steven Slimovitch

SUBSTITUTS

M^e François Trudel
M^e Doris Larrivée
M^e Nathalie Guertin

* aussi membres du Comité administratif du Barreau du Québec

LES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE CONSEIL

Association du Jeune Barreau de Montréal : 105 000 \$ à titre de subvention de fonctionnement et 12 254,87 \$ pour la gestion du service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances.

Association Internationale des Avocats de la Défense : 1 000 \$ à titre de frais d'adhésion à cette association et 1 000 \$ comme contribution spéciale.

Avocats sans frontières : 750 \$ à titre de cotisation annuelle pour être membre de cette association.

Barreau pénal international : 2 292,92 \$ à titre de frais d'adhésion à cette association.

Campagne « Une Heure Pro-Bonneau » : 2 500 \$ pour aider à l'organisation de la campagne de financement annuel de l'Accueil Bonneau qui s'adressait, entre autres, aux avocats de Montréal.

Éducaloi : 500 \$ comme commandite de l'événement entourant le lancement de la version anglaise du site Internet d'Éducaloi.

Faculté de droit, Université d'Ottawa, section droit civil (Tribunal-École Pierre-Basile-Mignault) : 500 \$ à titre d'aide pour la tenue du Tribunal-école Pierre-Basile-Mignault, compétition qui s'adresse aux étudiants des facultés de droit du Québec et d'Ottawa, ayant pour objectifs de faire la promotion du droit civil au Québec et d'encourager l'excellence des futurs plaideurs et plaideuses.

Garderie Halte-Providence : 500 \$ comme contribution au financement de cette garderie, située dans les locaux de la Chambre de la jeunesse, à l'occasion du 15^e anniversaire de sa fondation.

Lower Canada College / Quebec Student Debating Association : 250 \$ pour la remise de prix aux participants du *National High School Debating Championships*.

Programme de soutien financier aux nouveaux parents : Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 239 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 13 775 \$.

LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre autres, adopté les résolutions suivantes (seules les plus importantes sont reproduites ci-dessous).

RÉUNION DU 21 JUIN 2005

Après discussion, sur proposition de M^e Julie Latour appuyée par M^e Caroline Champagne, il est convenu de créer le comité sur les avocates dans la profession sur la base des attendus suivants :

ATTENDU QUE le récent rapport socio-économique auprès des membres réalisé en novembre 2004 par le Barreau du Québec fait état de disparités – tant salariales que de revenus – significatives entre les avocats et les avocates;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas d'un constat isolé ou nouveau, les études socio-économiques antérieures, dont celle réalisée en 1999, énonçant des conclusions au même effet;

ATTENDU QU'il s'agit d'une situation très préoccupante pour la section, considérant que près de la moitié des 12 000 membres du Barreau de Montréal sont des avocates;

ATTENDU, au surplus, que le Barreau de Montréal est la seule des 15 sections du Barreau du Québec, à une ou deux exceptions près, à ne pas être dotée de son propre comité sur les avocates dans la profession;

ATTENDU QUE l'absence d'un comité miroir fait en sorte que les représentantes du Barreau de Montréal siégeant au sein du comité sur les femmes dans la profession du Barreau du Québec doivent de ce fait s'exprimer à titre personnel, ce qui restreint leur représentativité et leur crédibilité au sein du comité;

ATTENDU QU'il s'avère important que le Barreau de Montréal, qui constitue la section dotée du plus grand nombre d'avocates au Québec, issues du plus vaste éventail de types de pratiques, puisse se pencher sur la situation des avocates dans la profession et faire part de ses réflexions aux instances du Barreau du Québec vouées à cette question;

ATTENDU QU'il pourrait en outre être intéressant d'organiser des activités de formation et de réseautage dans la section.

Le Conseil confie au comité sur les avocates dans la profession le mandat de conseiller le Barreau de Montréal sur les questions relatives aux avocates dans la profession, et notamment d'étudier les conclusions du récent rapport de l'enquête socio-économique auprès des membres du Barreau du Québec, d'identifier les difficultés rencontrées par les avocates dans l'exercice de la profession et de proposer au Conseil des mesures remédiatrices et d'organiser, au besoin, des activités de formation ou de réseautage.

RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2005

Après discussion, les membres du Conseil se déclarent en accord avec la proposition d'accrocher 37 portraits d'anciens bâtonniers

dans l'Édifice Ernest-Cormier et de prêter quatre portraits au CAIJ, soit les portraits des trois derniers bâtonniers ainsi que celui de l'honorable Michel A. Pinsonnault, président fondateur du CAIJ, pour qu'ils soient accrochés dans les locaux de la bibliothèque située au 17^e étage du Palais de Justice de Montréal.

Quant aux portraits qui seraient accrochés au Palais de Justice, le Conseil donne mandat à la directrice générale de demander à la Société immobilière du Québec la permission d'accrocher un certain nombre de portraits au Palais de Justice de Montréal, selon la répartition suivante, et de discuter des modalités qui s'y rattacheront :

- Neuf tableaux au 17^e étage, près des locaux du CAIJ;
- Quatre tableaux aux deux extrémités des étages 3 à 6 et 13 à 16, pour un total de 64 portraits;
- Une trentaine de portraits au 4^e étage, dans un espace qui serait aménagé à cette fin et que l'on nommerait « Galerie des bâtonniers ».

RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2005

Après discussion, sur proposition de monsieur le bâtonnier David R. Collier appuyée par M^e Julie Latour, le Conseil donne son aval à la création d'un prix remis, par la Conférence des anciens bâtonniers, au gagnant du volet bilingue du Grand concours de l'Orateur, organisé par l'Association du Jeune Barreau de Montréal et parrainé par la Conférence des anciens bâtonniers. À cette fin, une somme de 1 500 \$ sera prévue au budget de l'exercice 2006-2007.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, convient de ne pas créer la catégorie « Avocat à la retraite » pour la section de Montréal.

RÉUNION DU 18 JANVIER 2006

Après discussion, le Conseil entérine la recommandation du comité de liaison avec la Commission des relations du travail de sensibiliser le ministre du Travail au manque important de ressources à la Commission des normes du travail et à la Commission des relations du travail pour le traitement efficace des plaintes pour harcèlement psychologique.

RÉUNION DU 30 MARS 2006

Sur proposition de M^e Elizabeth Greene appuyée par M^e Gilles Ouimet, le Conseil adopte un guide de courtoisie professionnelle, qui a pour objectif de rappeler certains principes de courtoisie applicables à la profession d'avocat.



L'ADMINISTRATION

LE RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

J'AI ASSISTÉ À PRÈS DE 125 RÉUNIONS DE CONSEILS, COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE. C'EST VOUS DIRE COMBIEN LE BARREAU DE MONTRÉAL EST ACTIF.

CES RENCONTRES AVEC DES GROUPES D'AVOCATS ET AVOCATES DU BARREAU DE MONTRÉAL, DE REPRÉSENTANTS DE LA MAGISTRATURE ET D'AUTRES ORGANISMES DU MONDE JUDICIAIRE SONT AU CŒUR DE MES FONCTIONS ET SONT TOUJOURS TRÈS STIMULANTES. JE PEUX CONSTATER TOUS LES JOURS QUE LES GENS AIMENT LEUR BARREAU ET J'OSE CROIRE QUE LEUR BARREAU LE LEUR REND BIEN.

JE VOUS INVITE À PRENDRE CONNAISSANCE DU PRÉSENT RAPPORT POUR CONSTATER L'AMPLEUR DE LA TÂCHE ACCOMPLIE PAR LES DIVERS COMITÉS DU BARREAU DE MONTRÉAL.

NOTRE APPUI, VOTRE RAYONNEMENT

Le Barreau de Montréal offre son support aux comités afin de leur permettre de mener à bien leurs travaux. Les discussions sur l'administration de la justice au quotidien dans le district judiciaire de Montréal pour en améliorer le fonctionnement et l'organisation d'activités d'information destinées à la population montréalaise permettent certainement de faire rayonner les avocats. Je crois que le Barreau de Montréal remplit bien sa mission.

CENTRE D'AFFAIRES

Comme je l'avais annoncé l'an dernier, le Barreau de Montréal a procédé, en janvier, à l'inauguration du centre d'affaires mis en place au Salon des avocats au Palais de Justice de Montréal. Si l'on en juge par les commentaires reçus des nombreux visiteurs, la décision d'investir environ 80 000 \$ pour rénover le Salon des avocats et d'y installer un centre d'affaires a été fort appréciée par les membres de la section. Les avocats ont donc maintenant accès à deux ordinateurs, avec accès sans frais à Internet, et un photocopieur/imprimante. Un accès Internet gratuit, avec ou sans fil, a également été mis en place partout dans le Salon des avocats au profit des avocats qui s'y rendent avec leur portable. Enfin, grâce à un partenariat avec le CAIJ (Centre d'Accès à l'Information Juridique), les avocats ont également accès sans frais, soit à partir de la borne électronique d'information *CAIJ Expresso* ou des postes de travail du centre d'affaires, aux principales bases de données juridiques (Quicklaw, Azimut, REJB, etc.).

SITUATION FINANCIÈRE

Le Barreau de Montréal se porte très bien. En effet, malgré un déficit anticipé de plus de 130 000 \$ en début d'année, l'année financière se termine avec un déficit d'environ 27 000 \$, grâce, entre autres, à la gestion serrée de notre bâtonnier. Ce déficit s'explique par divers facteurs, mais surtout parce que le Barreau de Montréal offre de plus en plus de services à ses membres (colloques, centres d'affaires...) et organise plusieurs activités pour la population, qui rejaillissent sur l'ensemble de la profession. Les cotisations des membres du Barreau de Montréal ont été réduites lors de l'exercice 2002-2003 et demeurent inchangées depuis, malgré l'augmentation du coût de la vie. Les surplus accumulés dans le passé nous permettent de continuer à offrir ces services sans avoir à augmenter les cotisations.

LOCAUX

Le bail des locaux du siège du Barreau de Montréal venant à échéance le 1^{er} juin 2006, il a fallu, au cours de la dernière année, négocier avec la Société Immobilière du Québec les termes d'une nouvelle entente. Un nouveau bail a été signé en mars dernier permettant au Barreau de Montréal de continuer à occuper ces locaux pour une période de cinq ans, avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans, à des conditions plus avantageuses que celles qui prévalaient dans l'ancien bail. Des travaux de rafraîchissement seront entrepris sous peu.

NOUVELLES EMPLOYÉES

Le Barreau de Montréal a procédé à l'embauche de deux nouvelles employées au cours de la dernière année pour remplacer celles qui avaient quitté en 2005. Madame Linda Marcotte est l'une des nouvelles secrétaires à la direction générale du Barreau de Montréal et M^e Nathalie Guertin est la coordonnatrice des comités depuis le 22 août 2005. L'équipe du Barreau de Montréal est donc complète.

REMERCIEMENTS

Un rapport de directrice générale ne serait pas complet sans les remerciements qui se doivent d'être réitérés chaque année.

J'apprécie énormément la participation et le travail de toutes les personnes qui gravitent autour du Barreau de Montréal. J'aime les côtoyer tous les midis... Je le répète chaque année, mais il faut l'avouer, le Barreau de Montréal ne serait pas ce qu'il est sans ces nombreux bénévoles. Merci, merci, merci.

Un merci particulier aux représentants des divers tribunaux et organismes avec lesquels le Barreau de Montréal fait la liaison. Le dialogue ouvert entre eux et les membres du Barreau permet une résolution efficace des problèmes vécus au quotidien par les praticiens. Ces forums sont une grande richesse et font l'envie de plusieurs organismes. Ils permettent au Barreau de Montréal de participer activement à l'administration quotidienne de la justice, dans le meilleur intérêt du justiciable.

Je veux aussi remercier le personnel du Barreau de Montréal, mon équipe, plus particulièrement mes deux coordonnatrices, madame Gislaine Dufault et M^e Nathalie Guertin, pour leur excellent travail tout au long de l'année, pour leur soutien et leur amitié.

De plus, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil qui donnent généreusement de leur temps et prennent au sérieux leur rôle de représentants des membres de la section.

Je profite aussi de ce rapport pour remercier tous les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal pour leur support et leur amitié. Leur implication constante aux affaires du Barreau est digne de mention.

Je félicite monsieur le bâtonnier David R. Collier pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de son mandat. Je le remercie pour sa disponibilité, son soutien, son merveilleux sens de l'humour et son amitié. Bon retour à la pratique à temps plein!

En terminant, je souhaite la bienvenue à M^e Julie Latour, que je connais depuis de nombreuses années et qui, je sais, saura relever avec brio les défis de la fonction de bâtonnier.

La directrice générale,



Doris Larrivée

LES RESSOURCES HUMAINES

M^e Doris LARRIVÉE, directrice générale
M^{me} Gislaine DUFAULT, coordonnatrice des communications
M^e Nathalie GUERTIN, coordonnatrice des comités
M^{me} Monique COTÉ, préposée à la comptabilité
M^{me} Émée LANDRY, préposée au Service de référence
M^{me} Nicole OUIMET, réceptionniste
M^{me} France BELLAMY, secrétaire (jusqu'au 16 août 2005)
M^{me} Patricia TOUBIA, secrétaire
M^{me} Linda MARCOTTE, secrétaire
M^{me} France GINGRAS, préposée au Salon des avocats

LE SERVICE DE RÉFÉRENCE

La raison d'être du Service de référence est de fournir à toute personne capable d'assumer les frais de services juridiques ou admissible à l'aide juridique mais qui ne connaît pas d'avocat, le nom d'un membre inscrit au service, disposé à offrir une consultation initiale d'une demi-heure contre paiement d'un honoraire fixe de 30 \$ (plus taxes, si applicables).

Ce service est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal, dont l'expérience couvre tous les domaines du droit.

Madame Émée Landry, préposée au Service de référence, procède au traitement de la demande du client en consultant les fichiers électroniques appropriés afin de fournir au client le nom d'un avocat inscrit dans la catégorie recherchée.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait répondu à quelque 11 609 demandes, comparativement à 10 349 l'an dernier. Ces références se répartissent ainsi :

- Droit civil (61 %, dont 40 % en droit familial),
- Immigration (11 %),
- Droit criminel et pénal (10 %),
- Droit commercial (8 %),
- Droit social (7 %),
- Droit administratif (2 %),
- Droit constitutionnel (1 %).

Le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffre à 1 085 alors qu'il était de 1 078 l'an dernier.

LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS

MANDAT

À la réunion du 14 janvier 1981, alors qu'il était bâtonnier, M^e Philippe Casgrain, c.r. indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, d'une part pour qu'ils ne se sentent pas à ce moment écartés des activités du Conseil, et d'autre part pour que celui-ci profite de leur précieuse expérience. À la réunion suivante, soit le 18 février 1981, le Conseil adopte la résolution suivante et constitue de ce fait, la « Conférence des anciens bâtonniers » :

« À la première réunion du Conseil, celui-ci forme la « Conférence des anciens bâtonniers » composée de tous les anciens bâtonniers de Montréal, présidée par le bâtonnier en exercice, et dont le secrétaire du Barreau de Montréal est le secrétaire.

Cette Conférence est convoquée par le bâtonnier au moins deux fois au cours de l'exercice, afin de le conseiller lui et son conseil sur les grandes orientations de la section et sur tous autres sujets dont pourrait la saisir le bâtonnier. »

Le Conseil a modifié cette résolution de façon à ce que la Conférence soit présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, la Conférence s'est réunie à trois reprises et les membres de la Conférence ont discuté des sujets suivants :

- Opportunité de créer un prix remis par la Conférence des anciens bâtonniers, au gagnant du volet bilingue du Grand concours de l'Orateur, organisé par l'Association du Jeune Barreau de Montréal et parrainé par la Conférence des anciens bâtonniers.
- Promotion du travail *pro bono*.
- Homologation des testaments faits devant avocats.
- Poste de premier conseiller pour l'exercice 2006-2007.
- Récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal.

Monsieur le bâtonnier David R. Collier a aussi informé les membres de la Conférence des sujets qui sont traités par le Conseil du Barreau de Montréal.

MEMBRES

M^e Bernard Synnott, président
M. le bâtonnier Louis-Philippe de Grandpré, c.r.
M. le bâtonnier Yvon Jasmin, c.r.
M^e Pierre de Grandpré, c.r.
M^e Pierre Bourque, c.r.
M^e John J. Pepper, Q.C.
L'honorable Paul Trudeau
M^e Philippe Casgrain, c.r.
L'honorable André Quesnel
M^e J. Vincent O'Donnell, Q.C.
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
M^e Manuel Shacter, Q.C.
M^e Rolland Boudreau, c.r.
M^e Alain Letourneau, c.r.
L'honorable Pierrette Rayle
M^e Casper M. Bloom, Q.C.
M^e Jean-Jacques Gagnon
L'honorable Robert Mongeon
M^e Richard J. McConomy
M^e Pierre Fournier
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
M^e Lynne Kassie
L'honorable Michel A. Pinsonnault
L'honorable Richard Wagner
M^e Alan M. Stein
M^e Stéphane Rivard

NOMBRE DE SÉANCES : 3

LES COMITÉS PERMANENTS

ACCÈS À LA JUSTICE EN LANGUE ANGLAISE

MANDAT

La création du comité fait suite aux recommandations du comité de suivi sur l'accès à la justice en langue anglaise. Il a pour mandat d'étudier la question de l'accès à la justice en langue anglaise dans le district de Montréal, en raison de l'importance de la question, des nombreuses améliorations à apporter et du travail à faire dans ce domaine. Le comité doit s'assurer, entre autres, que les recommandations du comité de suivi soient mises en application.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis la création du comité, les membres se sont penchés sur l'état de la situation et sur les façons de s'assurer que tous les rouages de l'administration de la justice à Montréal permettent au public en général d'avoir une justice de qualité dans la langue anglaise, que ce soit au niveau de l'accès à la justice ou au niveau des auditions devant les diverses instances administratives ou judiciaires.

It is important to ensure that in the Greater Montreal area, English-speaking people have equal access to justice in their own language. If we want Montreal to remain a metropolis of international calibre, it must be perceived as a place where proceedings before the courts and the administration of justice generally can take place without difficulty in the English language.

La collecte d'information quant à l'état de la situation se continue sur une base régulière pour aider le comité à proposer des solutions et à sensibiliser tous les intervenants à l'importance de la question.

Faisant suite aux démarches entreprises par le comité depuis sa formation en 1999, le rapport faisant état de l'historique de l'organisation ainsi que de l'état de la situation linguistique de l'administration et de l'accès à la justice en langue anglaise a été acheminé au ministre de la Justice du Québec. Le 3 mars 2006, les coprésidents, M^{es} Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r., et Casper M. Bloom, Q.C., le juge en chef du Québec, l'honorable J.J. Michel Robert, l'ancien juge en chef de la Cour supérieure du Québec, l'honorable Lawrence A. Poitras, C.M., c.r., et monsieur le bâtonnier David R. Collier rencontraient le ministre de la Justice, M^e Yvon Marcoux, son chef de cabinet et sa sous-ministre en titre. L'ordre du jour était le suivant :

- État de la situation sur l'accès à la justice en langue anglaise dans le district de Montréal.
- Nomination de juges anglophones bilingues à la Cour du Québec ou auprès des divers tribunaux administratifs.
- Disponibilité de cours d'anglais pour le personnel judiciaire qui œuvre à la Cour (greffiers et secrétaires de juges).
- Langue d'affichage au Palais de Justice de Montréal.



- Travaux du comité conjoint Barreau du Québec et Chambre des Notaires du Québec pour la révision de la version anglaise du *Code civil du Québec*.
- Traduction des jugements des tribunaux québécois du français vers l'anglais pour diffusion au Canada.
- Délais et qualité de la traduction des jugements pour les parties anglophones.
- Modes spéciaux de signification et incongruités en ce qui concerne les articles 138 et 139 du *Code de procédure civile*.

Le suivi quant à la réunion se continue et déjà des contacts ont été établis entre le ministère de la Justice et le comité, qui espère des actions concrètes dans un avenir prochain.

Liaison is maintained with the Federal Department of Justice which operate a program across the country in support of access to justice for the provincial minority communities.

Les membres du comité tiennent à remercier M^e Doris Larrivée pour son grand dévouement et son entière collaboration.

Il faut souligner le travail remarquable accompli par l'honorable Lawrence A. Poitras, C.M., c.r., ex-président du comité, qui a accepté d'en rester membre et qui continue d'y consacrer tout le temps requis pour en assurer le succès.

RECOMMANDATION

Que le comité continue son important travail de sensibilisation dans la poursuite d'un objectif extrêmement important pour les justiciables qui est celui de la réalité et de la perception qu'ils doivent avoir de l'administration de la justice dans cette grande métropole qu'est Montréal.

MEMBRES

M^e Casper M. Bloom, Q.C., coprésident
 M^e Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r.,
 coprésident
 M^e Nancy Boillat
 L'honorable Antonio Discepola
 M^e Leslie B. Erdle
 M^e Francine Fortin Lacroix (jusqu'en octobre 2005)
 M^e Barry Landy
 M^e Doris Lévesque
 M^e Zavier Levine
 M^e Michael D. Levinson
 L'honorable Robert Mongeon
 M^e Anne-Marie Morel
 L'honorable Lawrence A. Poitras, C.M., c.r.
 L'honorable J.J. Michel Robert
 M^e Isabel J. Schurman
 L'honorable Joel Silcoff
 M^e Steven Slimovitch
 L'honorable Juanita Westmoreland-Traoré

NOMBRE DE SÉANCES : 3

(y compris le sous-comité)



ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE

MANDAT

Ce comité chapeaute les comités de liaison avec la Cour d'appel, la Cour supérieure, la Cour du Québec, chambre civile et la Direction des services judiciaires de la Métropole. Il a essentiellement pour but de permettre aux présidents de ces comités de liaison d'échanger entre eux sur des sujets d'intérêt pour toutes les juridictions et, le cas échéant, de faire au Conseil des recommandations sur les questions qui nécessitent son approbation.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La réunion du comité a permis aux présidents des différents comités de liaison d'échanger sur les activités courantes de leurs comités respectifs, dont on retrouve une description plus détaillée dans le présent rapport.

MEMBRES

M^e Alan M. Stein, président
 M^e Claudette Dagenais
 M^e Gérard Dugré
 M^e Louis J. Gouin
 M^e Claude Hargreaves
 M^e Jean Lemieux
 M^e Catherine Elizabeth McKenzie
 M^e Jean-François Michaud
 M^e Suzanne Moisan
 M^e Michel P. Synnott

NOMBRE DE SÉANCE : 1

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE

MANDAT

Malgré son nom, ce comité est aussi un comité de liaison en ce qu'il fait le lien entre le Barreau, la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale et la chambre criminelle de la Cour supérieure. Il a pour mandat de présenter, de discuter et, si nécessaire, de résoudre les difficultés susceptibles d'apparaître dans l'administration de la justice criminelle dans le district de Montréal.

Ce comité est composé de représentants de tous les intervenants dans l'administration de la justice en matière criminelle à savoir : la Magistrature, la Couronne fédérale, la Couronne provinciale, la Couronne municipale de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal, la Sûreté du Québec, l'Aide juridique, l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, la Direction des services judiciaires de la Métropole et les avocats de la pratique privée.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Cette année, le comité s'est élargi en accueillant, comme membre permanent, le juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure, l'honorable James L. Brunton. Plus particulièrement au sujet de la Cour supérieure, le comité s'est penché sur la proposition de l'honorable juge Brunton de modifier l'ordre de l'ouverture du terme. Ainsi, dès septembre 2006, l'ouverture du terme débutera à 9 h 30 min, pour les accusés détenus, puis se continuera à 11 h 15 min avec les accusés en liberté.

Encore cette année, les membres du comité ont réfléchi à plusieurs questions, notamment : la mise en place d'une procédure de nomination d'un avocat lors d'une ordonnance rendue en vertu de l'article 486 (2.3) du *Code criminel*, la conférence pénale de facilitation et de gestion et les délais à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, particulièrement en matière de mise au rôle pour modifier les conditions de remise en liberté en matière de violence conjugale.

Grâce au travail du comité, la prison Tanguay, tout comme la prison de Bordeaux et le centre de détention de Rivières-des-Prairies, accepte maintenant les argents déposés à titre de cautionnement, réduisant d'autant la détention des accusés remis en liberté. Les membres du comité ont également réussi à favoriser une meilleure communication entre les substituts du procureur général et les avocats de la défense au stade de l'autorisation des plaintes.

Le sous-comité, créé afin de tenter de faciliter l'accès des avocats aux accusés détenus à la prison de Bordeaux, a obtenu des autorités de la prison l'accès à deux nouvelles salles. Le prochain défi consistera à résoudre les difficultés d'accès aux détenus, via les parloirs du Palais de Justice de Montréal.

Enfin, le comité est heureux d'annoncer la tenue, le 18 mai 2006, du premier colloque en matière criminelle organisé par le Barreau de Montréal, en collaboration avec la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale.

La présidente tient à remercier tous les membres du comité pour leur participation régulière, leur collaboration enthousiaste et leur intérêt manifeste. Les discussions ont généré des actions concrètes, qui ont un impact direct sur la bonne administration de la justice et, conséquemment, sur l'image de la justice.

MEMBRES

M^e Isabelle Doray, présidente
M^e Lyne Campeau
M^e Johanne Des Longchamps
M^e Debora De Thomasis
M^e Jean Manseau
M^e André Albert Morin
M^e Yves-Albert Paquette
M^e Jacques Rivet
M^e Steven Slimovitch
M^e Marie-Andrée Trudeau
M^e Christine Viens

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable James L. Brunton,
juge coordonnateur de la chambre criminelle
de la Cour supérieure

L'honorable Céline Pelletier,
juge coordonnatrice de la Cour du Québec

L'honorable Elizabeth Corte,
juge coordonnatrice adjointe de la Cour du
Québec, chambre criminelle et pénale

L'honorable Claude Leblond,
juge à la chambre criminelle et pénale de
la Cour du Québec

NOMBRE DE SÉANCES : 5

AVOCATES DANS LA PROFESSION

MANDAT

Conseiller le Barreau de Montréal sur les questions relatives aux avocates dans la profession, et notamment étudier les conclusions du récent rapport de l'enquête socio-économique auprès des membres du Barreau du Québec, identifier les difficultés rencontrées par les avocates dans l'exercice de la profession et proposer au Conseil des mesures remédiatrices et organiser, au besoin, des activités de formation ou de réseautage.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les membres du comité ont amorcé leurs travaux avec enthousiasme et détermination, le 24 novembre dernier, et se sont par la suite réunies de façon régulière au cours de l'année. Le comité est composé d'avocates aux profils personnels et professionnels variés, afin de lui assurer une représentativité concrète, qui tienne compte de l'éventail des types de pratique observées à Montréal, dont près de la moitié des 12 000 membres sont des avocates.

Les membres ont abordé cette première année d'existence du comité par une réflexion commune sur les enjeux que pose le mandat du comité et les moyens appropriés pour le mener à bien. Les travaux actuels du comité portent sur l'élaboration des différentes activités qu'il tiendra pendant l'exercice 2006-2007.

MEMBRES

M^e Guylaine Henri, présidente
M^e Caroline Champagne
M^e Sharon Gail Druker
M^e Ingrid Gendreau
M^e Geneviève Graton
M^e Elizabeth Greene
M^e Lucie Joncas
M^e Julie Latour
M^e Josée Noisieux
M^e Pascale Pageau
M^e Sylvi Plante
M^e Martine L. Tremblay
M^e Lori Renée Weitzman (jusqu'en décembre 2005)

NOMBRE DE SÉANCES : 5

AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE

MANDAT

Le comité a été créé par le Barreau de Montréal en mai 2002. L'objectif du comité est d'identifier et de discuter des problématiques particulières aux avocats œuvrant en entreprise, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic, afin de soumettre des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal et assurer ainsi une certaine représentativité au sein de l'ordre professionnel à ceux et celles qui pratiquent hors du cadre traditionnel du cabinet privé.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a révisé un document de travail qui mènera à la création d'un formulaire d'inscription qui devrait être transmis à tous les membres de l'Ordre en 2007. Les changements proposés visent à mieux identifier les avocats qui pratiquent en entreprise privée et à obtenir leurs coordonnées aux fins de communication.

Le comité a également préparé un sondage portant sur la rémunération globale des avocats œuvrant en entreprise, afin de recueillir des données plus concrètes sur les conditions de travail des avocats œuvrant en entreprise dans le district de Montréal. Le sondage incluait des questions sur les salaires, bonis, vacances, autres avantages sociaux et degré de satisfaction au travail. Il a été transmis à 1430 avocats et 163 personnes y ont répondu. La directrice générale du Barreau de Montréal, M^e Doris Larrivée, a fait une excellente compilation des réponses, ce qui a permis aux membres du comité d'en faire une analyse complète. Le sondage révèle entre autres, d'une part, un écart important entre les hommes et les femmes au point de vue de la rémunération et, d'autre part, que les avocats sont « assez satisfaits » par rapport à leur travail.

Finalement, comme dans les années antérieures, le comité organisera son cocktail annuel, qui aura lieu le 12 mai prochain, soit à la fin de la deuxième journée du Congrès annuel du Barreau du Québec, à Montréal. Le comité profitera de cette occasion pour partager les résultats du sondage et discuter de certaines tendances révélées par les réponses. Le comité espère attirer encore davantage de participants que les 250 personnes qui ont répondu à l'invitation l'an dernier.

MEMBRES

M^e Sylvia A. Reiter, présidente
M^e Marie-Christine Blain
M^e Lyne Burelle
M^e Julie Charbonneau
M^e Sylvie Drouin
M^e Marie Elaine Farley
M^e Caroline Ferland
M^e Joy Goodman (jusqu'en novembre 2005)
M^e Bernard Guérin
M^e Daniel Marion
M^e Johanne Masson
M^e Hartland J. A. Paterson
M^e Simon Rivet (jusqu'en octobre 2005)
M^e Dominic Robert

NOMBRE DE SÉANCES : 5

ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT

MANDAT

Le comité a le mandat de proposer un code de civilité entre avocats au Conseil du Barreau de Montréal. Ce code devrait avoir pour but de compléter les dispositions du *Code de déontologie des avocats*, pour guider les membres du Barreau dans leurs relations avec leurs confrères, tant à la Cour que dans le cadre de négociation de dossiers non judiciairisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a travaillé sur les projets suivants :

- Des règles de courtoisie professionnelle ont été présentées au Conseil pour adoption au mois de septembre 2005. Après étude, le Conseil a demandé au comité de répondre à certaines interrogations et à y apporter d'autres modifications. La version finale du Guide de courtoisie professionnelle devrait être distribuée aux membres de la section sous peu.
- Le comité a poursuivi sa réflexion quant à l'opportunité de mettre en place une structure informelle pour la réception et le traitement de plaintes contre les avocats. Un sous-comité, formé à cette fin, tente d'identifier les obstacles à la mise sur pied d'une telle structure et de trouver des solutions, le cas échéant. Il s'est notamment penché sur la question de la confidentialité et de la protection des renseignements personnels. Ce dossier nécessite d'autres consultations et réflexions avant que des recommandations formelles soient soumises au Conseil.
- Le comité a aussi discuté de la possibilité d'utiliser les médias pour démystifier le rôle de l'avocat et en améliorer l'image.

Le président remercie les membres du comité pour leur dévouement, travail et intérêt.

MEMBRES

M^e Richard E. Shadley, c.r., président
M^e Caroline Daniel
M^e Éric Dufour
M^e Bernard Grenier
M^e Catherine Lamarre Dumas
M^e André Albert Morin
M^e Gilles Ouimet
M^e Philippe Pagé
L'honorable André Perreault
M^e Michael Peter Polak
M^e Julie Veilleux
L'honorable André Wery

NOMBRE DE SÉANCES : 5

INFRACTIONS

MANDAT

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il fait les recommandations appropriées au Conseil pour décision.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 43 pendant l'exercice 2005-2006, ce qui représente une baisse marquée par rapport à l'exercice 2004-2005. Toutefois, bien que la tendance soit à la baisse, il y a une complexification des dossiers et on dénote un accroissement dans le nombre de récidivistes.

En plus des dossiers actifs en suivi, 44 nouveaux dossiers ont été placés à l'ordre du jour des réunions du comité puisque le rôle n'avait pas été épuisé à la fin de l'exercice précédent. De ce nombre, 14 cas ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions*. Deux récidivistes sont en cause dans deux poursuites chacun et un troisième est en cause dans cinq poursuites. Ce dernier a d'ailleurs été condamné cette année dans quatre dossiers ouverts antérieurement et est présentement sous le coup d'une ordonnance de la cour. L'appel d'une condamnation rendue en première instance a été rejeté par les instances supérieures.

76 dossiers ont été fermés dont 18 après la transmission d'une lettre d'avis de contravention à la *Loi sur le Barreau*. Dans ce dernier cas, la majorité des contrevenants potentiels ainsi rejoints a communiqué avec le Barreau de Montréal sur réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. 50 dossiers de plaintes ont été fermés pour cause d'insuffisance de preuve. Les autres dossiers traités sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance.

Parmi les actes reprochés, on retrouve fréquemment l'utilisation illégale de titres réservés aux avocats, les pratiques de consultants en matière d'immigration et l'envoi de mise en demeure pour faire du recouvrement au nom d'une tierce partie avec menace d'intenter des poursuites judiciaires. Certains avocats de l'Ontario n'ayant pas obtenu d'autorisations de pratique spécifique du Barreau du Québec ont aussi été rappelés à l'ordre et un avocat ontarien récidiviste a plaidé coupable à deux accusations d'exercice illégal de la profession portées par le Barreau de Montréal.

MEMBRES

M^e Joanne Granger, présidente
M^e Antoine Aylwin
M^e Josée Bélanger
M^e Manon Bonnier
M^e Emmanuelle Duquette
M^e William Hartzog
M^e Sonia Lebel
M^e Hélène Leduc
M^e Avi Levy
M^e Ronald H. Levy
M^e Neil Gary Oberman
M^e Dyane Perreault
M^e Michael Stober
M^e Kenneth Zigby

NOMBRE DE SÉANCES : 9

JOURNÉE DU BARREAU

MANDAT

Ce comité voit à l'organisation de la Journée du Barreau qui marque, à tous les ans au début de septembre, l'ouverture des tribunaux. Cette journée comporte, entre autres activités, la Rentrée judiciaire, un déjeuner auquel sont conviés tous les membres de la Magistrature et du Barreau, ainsi qu'un dîner qui regroupe les invités d'honneur, les membres du Conseil, les anciens bâtonniers et les membres du comité organisateur.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Voir le rapport détaillé des activités de cette journée sous la section « Les activités ».

MEMBRES

M. le bâtonnier David R. Collier, président
M^e Julie Latour
M^e Michèle Moreau
M^e Marek Nitoslawski, maître de cérémonie
M^e Pascale Pageau
M^e Eva Petras
M^e Bernard Synnott

NOMBRE DE SÉANCE : 1

LIAISON AVEC LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

MANDAT

Ce comité se veut l'équivalent d'une chambre de compensation où les praticiens et les représentants de la C.R.T. peuvent échanger librement sur le fonctionnement de cet organisme œuvrant dans le domaine des relations du travail. Il s'agit en quelque sorte de développer des liens privilégiés entre le Barreau de Montréal et la C.R.T. afin de tenter d'optimiser, dans la mesure du possible, le fonctionnement de la C.R.T. et ainsi, ultimement, protéger les intérêts des justiciables.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les deux séances du comité (29 novembre 2005 et 21 mars 2006) ont permis d'aborder des thèmes qui touchent directement le fonctionnement de la C.R.T. Ainsi, le comité a abordé les règles concernant le projet-pilote en matière de plaintes relatives à l'obligation syndicale d'une juste et loyale représentation (art. 47.2 C.t.) et les nouvelles compétences qui furent octroyées à la C.R.T. Il a discuté du bilan des trois premières années d'existence de la C.R.T. Les membres ont également échangé sur des éléments très concrets relatifs au fonctionnement de la C.R.T. tels que la nomination de nouveaux commissaires, les locaux de la C.R.T. à Québec et le site Internet de la Commission. Le comité a également traité des enjeux et des difficultés soulevées par les plaintes relatives au harcèlement psychologique et particulièrement du manque de ressources de la C.R.T. pour faire face à ces nouveaux dossiers.

Finalement, il y a lieu de noter la collaboration de la C.R.T. qui diffuse sur son site Web les comptes-rendus des réunions du comité afin de mieux faire connaître ses travaux à la communauté juridique.

MEMBRES

M^e Jean-Yves Brière, président
M^e Guylène Beaugé
M^e Jean-Denis Boucher
M^e Richard Boyczun
M^e Natalie Bussière
M^e Ronald Cloutier
M^e Pierre Gingras
M^e Steven B. Katkin
M^e François Lamoureux
M^e Sylvie Maheu
M^e Michèle Moreau
M^e Priscille Pelletier
M^e Robert Rivest

REPRÉSENTANT LA C.R.T.

M^e Andrée St-Georges, présidente
M^e Robert Côté, vice-président
M^e Pierre Flageole, vice-président

NOMBRE DE SÉANCES : 2

LIAISON AVEC LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour canadienne de l'impôt en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit fiscal.

MEMBRES

M^e Wilfrid Lefebvre, c.r., président
M^e Thomas Copeland
M^e Pierre Cossette
M^e Katheryne Alexandra Desfossés
M^e Christopher R. Mostovac
M^e Yves Ouellette
M^e Sébastien Rheault
M^e Paul Ryan
M^e Pierre Séguin

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Donald G. H. Bowman,
juge en chef

NOMBRE DE SÉANCE : AUCUNE

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL

MANDAT

Comme son nom l'indique, le comité de liaison avec la Cour d'appel a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2005-2006, le comité a pu constater et est heureux de souligner que la Cour d'appel se porte très bien. Les mesures mises en place par le juge en chef portent fruit. Les délais d'audition sont minimaux, la longueur des délibérés abrégée et la gestion des dossiers efficace. Ces divers facteurs ont donc contribué à réduire les activités du comité. Ainsi, quatre rencontres ont eu lieu au cours desquelles on a discuté des sujets suivants :

- Analyse des répercussions de la réforme du *Code de procédure civile* et la gestion particulière de dossiers.
- Nouvelles règles de pratique en matières civile et criminelle.
- La gestion des recours collectifs.
- La problématique des personnes se représentant seules.
- L'accès à la justice et les activités *pro bono*.
- La minimisation des coûts en appel et l'informatisation des dossiers.
- Analyse des cas où la Cour devrait siéger en banc de cinq juges.
- La problématique de l'enregistrement mécanique systématique lors des auditions.

Formation d'un groupe de travail : Le groupe de travail formé afin de rédiger un manuel sur la préparation d'un dossier pénal et d'un dossier civil et la plaidoirie de tels dossiers devant la Cour d'appel a fait relâche cette année. Ce groupe de travail tentera de poursuivre sa mission au cours de l'année 2006-2007.

Colloque sur la Cour d'appel : Le colloque, qui s'est tenu le 19 mai 2005 à l'édifice Ernest-Cormier, et auquel ont participé les honorables André Rochon et François Doyon, a connu un franc succès.

Le comité organise donc un nouveau colloque qui se tiendra le 13 juin 2006. Les thèmes de ce colloque seront : Les nouvelles règles de pratique de la Cour d'appel en matières civile et criminelle et Plaider efficacement devant la Cour d'appel. Les participants à ce colloque, offert gratuitement aux membres du Barreau de Montréal, pourront entendre les propos de l'honorable J. J. Michel Robert, qui fera un bilan de l'année judiciaire, de l'honorable François Doyon, qui présentera les nouvelles règles de pratique de la Cour d'appel en matières civile et criminelle et de l'honorable André Rochon, qui fera un exposé sur l'art de présenter efficacement sa cause en Cour d'appel. Un cocktail permettra de discuter avec les membres de la Magistrature.

Le président souligne qu'il existe, au sein du comité, une collaboration remarquable entre les membres du Barreau et de la Magistrature, qui travaillent tous à l'identification des mesures pouvant améliorer la gestion de la Cour d'appel. Il exprime ses remerciements à tous les membres du comité ainsi qu'au juge en chef du Québec, l'honorable J. J. Michel Robert, et aux honorables Jacques Chamberland, André Rochon et François Doyon qui ont participé aux séances du comité.

MEMBRES

M^e Gérard Dugré, président
M^e Alexandre Boucher
M^e Christine A. Carron
M^e Michel Décary
M^e Michel F. Denis
M^e Marc-André Fabien
M^e Marie-Josée Hogue
M^e Gordon Kugler
M^e Christian Lachance
M^e Jean-François Lehoux
M^e Normand Lord
M^e Eva Petras
M^e Lori Renée Weitzman

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL

L'honorable J. J. Michel Robert,
juge en chef du Québec
L'honorable François Doyon
L'honorable André Rochon
M^e Christiane Coulombe
M^e Lyssanne Pariseau Legault

NOMBRE DE SÉANCES : 4

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LA COUR FÉDÉRALE

MANDAT

À l'instar de tous les comités de liaison, ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le Barreau de Montréal et de se pencher ainsi sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

Pour refléter les diverses juridictions de ces cours, le comité regroupe les juges de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale ainsi que des avocats et avocates en droit maritime, droit de l'immigration, droit de la propriété intellectuelle et en fiscalité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Au cours de l'année, les membres ont discuté notamment des dossiers suivants :

- Ils ont salué l'accessibilité en ligne des inscriptions de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada (disponible au http://www.cas-satj.gc.ca/whatsnew/press_release_f.php). Ce nouveau service est fort apprécié des avocats et des employés du greffe.
- Le comité s'est réjoui de l'annonce d'un projet pilote sur le dépôt électronique (disponible au <http://www.fct-cf.gc.ca/bulletins/notices/E-filing-notice.pdf>) qui démontre l'avant-gardisme de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale.
- Le comité a demandé que des changements soient apportés à la méthode de fixer les dates dans les dossiers d'immigration.

De plus, comme chaque année, le comité organise un colloque éducatif, coprésidé par les honorables juges en chef John D. Richard et Allan Lutfy, qui se tiendra le 25 avril 2006. Le sous-comité du colloque était composé des honorables Johanne Gauthier et Denis Pelletier, de M^{es} Suzanne Birks, Daniel Brunet, Karine Joizil et Jocelyne Murphy.

Le président remercie les membres du comité et plus particulièrement les membres de la Magistrature pour leur excellente collaboration.

MEMBRES

M^e Martin F. Sheehan, président
M^e Suzanne Martha Birks
M^e Daniel Brunet
M^e Francisco Couto
M^e Richard L. Desgagnés
M^e François Guay
M^e Karine Joizil
M^e Barbara Leiter
M^e Jocelyne Murphy
M^e Marek Nitoslawski
M^e Diane Petit
M^e Micheline Van-Erum

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

L'honorable John D. Richard, juge en chef
L'honorable Robert Décarv
L'honorable Alice Desjardins
L'honorable Gilles Létourneau
L'honorable Marc Nadon
L'honorable Marc Noël
L'honorable Denis Pelletier

REPRÉSENTANT LA COUR FÉDÉRALE

L'honorable Allan Lutfy, juge en chef
L'honorable Michel Beaudry
L'honorable Pierre Blais
L'honorable Yves de Montigny
L'honorable Johanne Gauthier
L'honorable Sean Harrington
L'honorable François Lemieux
L'honorable Luc Martineau
L'honorable Simon Noël
L'honorable Yvon Pinard
L'honorable Michel M. J. Shore
L'honorable Danièle Tremblay-Lamer

LES PROTONOTAIRES

M^e Richard Morneau
M^e Mireille Tabib

NOMBRE DE SÉANCES : 2

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE

MANDAT

Le mandat du comité est de faire la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette cour.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Règlement de la Cour du Québec : Certains sujets nécessitent, à très court terme, une modification, une adaptation ou une concordance. Or, le processus d'amendement du *Règlement de la Cour du Québec* (autrefois connu sous le nom de « *Règles de pratique* ») est trop long. Le comité a suggéré d'alléger le processus afin de le rendre plus efficient. Le Conseil du Barreau de Montréal fut saisi des observations du comité à cet égard. Avec l'approbation du Conseil, le bâtonnier a écrit au ministre de la Justice pour le sensibiliser à la problématique et lui recommander un amendement législatif permettant de remédier à cette situation.

Colloque de la Cour du Québec, chambre civile : Un premier colloque fut tenu sous le thème « *La proportionnalité?! Pour une gestion efficace de l'instance* ». Cette activité a permis de réunir plus de 100 membres du Barreau et plus de 20 membres de la Magistrature. Cette rencontre a favorisé les échanges, lesquels furent des plus intéressants. Devant ce vif succès, le comité recommande de répéter l'expérience annuellement.

Activité judiciaire : Les statistiques touchant le volume des dossiers ouverts et les délais de traitement furent régulièrement revues. Le comité a suivi l'évolution de la situation. Des discussions ont porté sur les difficultés rencontrées à l'occasion de la mise en application des dispositions du nouveau *Code de procédure civile*. Le comité a notamment discuté de l'impact de la réforme et des délais imposés tant au niveau de la préparation des dossiers qu'au niveau de leur traitement au greffe.

Nouveau Code de procédure civile : À la demande du bâtonnier de Montréal, le comité s'est penché sur les observations préparées par le Barreau du Québec dans le cadre des travaux en cours sur l'évaluation de la réforme. Les représentants de la Magistrature ont exercé leur devoir de réserve à ce sujet.

Conférences de règlement à l'amiable : Le comité suit avec intérêt l'évolution d'un projet pilote de la Cour visant actuellement les causes de longue durée. Le projet consiste à inviter les parties à examiner l'opportunité de bénéficier du service de conférences de règlement à l'amiable offert par la Cour du Québec. Le comité favorise la promotion de ce service, d'autant plus que le taux de succès milite en ce sens.

MEMBRES

M^e Michel P. Synnott, président
M^e Pierre Bazinet
M^e Jeffrey Edwards
M^e Luc Geoffrion
M^e Rima Kayssi
M^e Steven Mark Kmec
M^e Paul La Rue
M^e Marie Michelle Lavigne
M^e Micheline Perrault
M^e Mathieu Piché-Messier
M^e François Robillard
M^e Mark Shamie
M^e Paul Veillette

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Céline Pelletier,
juge coordonnatrice
L'honorable Jacques Paquet,
juge coordonnateur adjoint (jusqu'en novembre 2005)
L'honorable Armando Aznar,
juge coordonnateur adjoint
L'honorable François Bousquet

NOMBRE DE SÉANCES : 6



LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

MANDAT

À l'instar des autres comités de liaison, celui-ci a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Tout en permettant au Barreau de Montréal de s'intéresser de plus près à une grande cause, celle du droit des jeunes, l'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux justiciables de cette juridiction, soit les moins de 18 ans et leurs parents, principalement en protection de la jeunesse, en justice pénale pour les adolescents et en adoption.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Lors de la dernière année, le comité a abordé nombre de sujets d'intérêts communs.

Le thème de l'organisation judiciaire fait toujours l'objet de discussions que ce soit au niveau des délais d'audition, des remises, de la transmission des ordonnances et décisions de la cour.

Le « volet jeunesse » des règlements de la Cour du Québec est toujours à l'ordre du jour, particulièrement quant au repiquage des auditions en protection de la jeunesse.

Finalement, le comité s'intéresse entre autres au projet de loi 125, concernant les amendements à la *Loi sur la protection de la jeunesse*, ainsi qu'à la mise en place des vidéos comparutions du samedi, au mémoire sur la représentation des enfants par avocat et au caviardage des jugements en matière de justice pénale.

MEMBRES

M^e Dominique Trahan, président
M^e Jacques A. Archambault
M^e Marcelle Beaulieu
M^e Michèle Gauthier
M^e Josée Hamel
M^e Claude Lamoureux
M^e Alexandre Lenis
M^e Nancy Moreau

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Céline Pelletier,
juge coordonnatrice
L'honorable Ruth Veillet,
juge coordonnatrice adjointe
L'honorable Dominique Wilhelmy

NOMBRE DE SÉANCES : 3

LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

MANDAT

Comme les autres comités de liaison, celui-ci assure le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour municipale de Montréal qui a une juridiction statutaire pour, entre autres, les infractions au Code de la sécurité routière ainsi qu'une juridiction criminelle et pénale lorsque les accusations sont portées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Ce comité est composé de représentants de la Magistrature et de membres du Barreau qui représentent les différents intervenants à la Cour municipale, à savoir : le greffe de la Cour municipale, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Aide juridique, le procureur-chef de la Couronne, l'Association des avocats de la défense de Montréal, la pratique privée. Les réunions offrent aux membres l'opportunité d'échanger et de travailler en partenariat à la résolution des problèmes mutuels.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Voici les grandes lignes des réalisations et des sujets discutés par le comité au cours de l'année :

- La signification par courriel de requêtes pour remises, rétractations de jugement et autres est maintenant possible grâce aux travaux du comité (greffecourmunicipale@ville.montreal.qc.ca).
- Les « Directives et règles administratives concernant les audiences de la Cour municipale » profitent maintenant d'une large diffusion grâce aux travaux du comité. Les membres ont fait en sorte que leurs véhicules d'informations respectifs assurent un lien avec la Cour municipale.
- La communication de la preuve faite directement en salle R.30 simultanément avec la comparution (comme à la Cour du Québec en salle 4.07) devrait être chose faite d'ici quelques semaines. Les représentants de la Couronne ont été réceptifs aux remarques des avocats de la défense en ce qui a trait aux pertes de temps occasionnées par le système actuel.
- Le local R.115 est un comptoir de services entièrement dédié aux avocats pour les services qui ne requièrent pas de transactions d'argent.
- Le problème des dossiers fixés pour enquête sur remise en liberté provisoire du jour au lendemain (perte du dossier dans un dédale administratif durant la nuit...) a été définitivement réglé.

Beaucoup d'autres questions telles que le caviardage des documents remis dans le cadre de la divulgation de la preuve en regard de l'identité des témoins, l'aménagement du salon des avocats, les points de service, la meilleure façon de procéder lorsque le dossier se termine par un 810 ont largement été discutées par le comité.

Le président tient à remercier tous les membres du comité pour leur participation aux réunions, pour la sincérité de leurs actions et pour l'intérêt et l'écoute qu'ils ont si généreusement offerts aux demandes et/ou critiques des intervenants. Toutes les discussions ont abouti à des actions concrètes et souvent immédiates qui feront en sorte que la Cour municipale de Montréal restera un milieu de travail dynamique, agréable et productif.

MEMBRES

M^e Philippe Grenier, président
M^e Marie-France Bissonnette
M^e Gaétan Bourassa
M^e Lyne Campeau
M^e Frédéric Carle
M^e Isabelle Doray
M^e Julie Lamoureux
M^e Guylaine Lavigne
M^e Louise Pepin
M^e Jacques Rivet

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Pierre Mondor,
juge-président

L'honorable Jean-Pierre Bessette,
juge-président adjoint

NOMBRE DE SÉANCES : 6

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE COMMERCIALE

MANDAT

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, registraires, responsables des greffes et membres du Barreau.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a continué sur sa lancée en assurant un suivi constructif de la mise en application de la formule abrégée d'ordonnance initiale rendue dans le cadre des réorganisations aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

À titre de supplément à cette formule, le comité s'est surtout concentré à développer une formule d'ordonnance traitant du « financement intérimaire » [*DIP (Debtor in possession) Financing*] et une formule d'ordonnance traitant de la « procédure relative aux réclamations » (*Claim Procedure Order*). Au moment d'écrire ce rapport, ces ordonnances étaient sur le point d'être finalisées.

Parallèlement à la formule abrégée d'ordonnance initiale, chaque cas sera étudié à son mérite et fera certainement l'objet de questions de la part des membres de la Magistrature.

Aussi, une attention plus particulière fut apportée aux dispositions du Projet de loi C-55 modifiant la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et leur impact sur la pratique et les auditions en la matière.

Enfin, un suivi périodique fut effectué quant au bon fonctionnement de la chambre commerciale à l'égard des autres domaines sous sa juridiction, et il faut encore signaler et louer la collaboration inestimable des membres de la Magistrature.

MEMBRES

M^e Louis J. Gouin, président
M^e Gerald N. Apostolatos
M^e Philippe Henri Bélanger
M^e Suzanne Côté
M^e Marc Duchesne
M^e Denis Ferland
M^e Jean-Bertrand Giroux
M^e Gerald F. Kandestin
M^e Michel La Roche
M^e Paul La Rue
M^e Alain Riendeau

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Robert Mongeon
L'honorable Clément Gascon
L'honorable Danièle Mayrand

LES REGISTRAIRES

M^e Chantal Flamand
M^e Pierre Pellerin

NOMBRE DE SÉANCES : 6

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE

MANDAT

Ce comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal afin de discuter et de résoudre les différents problèmes soulevés par les juges et les avocats, dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les travaux du comité ont principalement porté sur l'impact des interrogatoires et des objections sur le déroulement de l'instance. Pour une deuxième année, un colloque sur la Cour supérieure a été mis sur pied et portera sur ce sujet. À cette occasion, les membres du Barreau seront invités à faire part de leurs commentaires et à échanger avec les membres de la Magistrature.

Le comité a également proposé et entamé des démarches afin que les membres du Barreau puissent faire des représentations par voie téléphonique pour les requêtes non contestées présentables en salle 2.07. De concert avec les services judiciaires et la Magistrature, ce projet devrait pouvoir être réalisé au cours des prochains mois. Si la mise en place de ce nouveau système s'avère efficace, il pourrait être étendu, notamment aux appels du rôle provisoire.

De plus, le comité a amorcé sa réflexion en vue de proposer des amendements législatifs afin de permettre la signification des procédures par courrier électronique.

Soulignons de nouveau la grande collaboration entre les membres de la Magistrature et les membres du Barreau qui ont permis la réalisation de ces projets.

MEMBRES

M^e Jean-François Michaud, président
M^e Louis-P. Bélanger
M^e Luc Béliveau
M^e Nicolas Gagnon
M^e Geoffroy Guilbault
M^e Paul La Rue
M^e Philippe Lelarge
M^e André Lespérance
M^e Christopher Richter
M^e Martine Riendeau
M^e Éric Séguin
M^e José Turgeon

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Nicole Bénard
L'honorable Paul G. Chaput
L'honorable Hélène Langlois
L'honorable Luc Lefebvre
L'honorable Marie St-Pierre

NOMBRE DE SÉANCES : 8

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRES FAMILIALES

MANDAT

Ce comité a le mandat d'assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates œuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Durant l'année, le comité a, entre autres, abordé les sujets suivants :

- Afin de contrer les délais d'attente relatifs au dépôt des consentements en salle 2.17, les membres ont proposé un projet pilote afin que les avocats puissent déposer dans une enveloppe leurs consentements et les pièces justificatives et ce, à compter du mois de septembre 2006.
- Mise à jour de l'aide-mémoire et des projets de jugement dans les dossiers où la preuve se fait par affidavits et l'envoi des parties pertinentes de cet aide-mémoire avec les avis de dossier incomplet.
- Disponibilité des juges en « période de pointe ».
- L'abolition du séminaire sur la coparentalité pour les justiciables sauf pour les bénéficiaires du service d'expertise psychosociale et de médiation.
- Le projet de transférer les causes par défaut de la salle 2.17 à la salle 2.01 pour désencombrer la salle 2.11.
- L'adoption par les corporations professionnelles des normes relatives aux expertises psychosociales.
- Les travaux du comité tripartite sur la simplification du droit de la famille.
- Nouvelles règles mises en place afin d'assurer le suivi dans les dossiers où il y a eu une ordonnance de visites supervisées.
- Les statistiques et les délais des conférences de règlement à l'amiable.
- La position du Barreau du Québec concernant l'utilisation des expertises en matière familiale.
- Le complément rapide d'information (CoRI).
- Les lignes directrices facultatives pour pension alimentaire entre conjoints.
- Le délai de l'envoi de l'avis du rôle provisoire.
- Le projet de formation d'une équipe de juges qui siègera dans les salles 2.01 et 2.11 afin d'assurer une gestion uniforme.
- Le problème d'obtention de documents de la partie adverse.

MEMBRES

M^e Suzanne Moisan, présidente
M^e Edith Bonnot
M^e Odette Cordeau
M^e Elizabeth Greene
M^e Marie Christine Kirouack
M^e Paul La Rue
M^e André Murray
M^e Francine Nantel
M^e Nadine Rousseau
M^e Louise Saint-Amour
M^e Linda Schachter
M^e Martha Shea
M^e Ian Solloway

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Nicole Bénard
L'honorable Carole Hallée
L'honorable Marie-Christine Laberge

NOMBRE DE SÉANCES : 7

LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT

MANDAT

Le rôle de ce comité est d'assurer un lien entre la Régie du logement et les avocats œuvrant dans le domaine du bail résidentiel. Les membres du comité débattent des différentes questions relatives à la Régie du logement, dans le souci de protéger l'image de la justice autant que le public. Ils proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le fonctionnement du système.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les membres du comité ont poursuivi leur quête de mise en œuvre de certaines des recommandations émises précédemment. La participation soutenue des représentants de la Régie du logement a permis d'étudier et de mettre en place des solutions concrètes aux problèmes soulevés. Le problème des longs délais pour obtenir une audience devant la Régie du logement, soit 18 mois dans les matières générales, a de nouveau interpellé les membres du comité, puisque dans certains cas les recours deviennent alors inutiles. De nouveaux problèmes ont aussi été soulevés soit la mauvaise qualité des enregistrements des auditions et le fait que les tarifs de l'aide juridique n'encouragent pas la conciliation. Signalons qu'à ce sujet, une solution paraît poindre à l'horizon et le comité en fera le suivi. Le rôle des préposés qui aident le public à remplir les demandes en faisant des recommandations qui seraient réservées à la profession d'avocat a, cette année encore, préoccupé les membres du comité.

D'autres problèmes n'ont pas encore trouvé de solution. C'est ainsi qu'ont échoué les efforts du comité pour changer la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des documents personnels. Le comité cherchait à permettre à toutes les parties d'avoir accès aux rapports des inspecteurs municipaux, avant qu'ils ne soient versés au dossier de la Cour.

Enfin, certaines solutions proposées ont été mises en place avec succès grâce à la collaboration des représentants de la Régie du logement. Ainsi, une nouvelle politique de mise au rôle est maintenant en vigueur via un formulaire interactif que l'on peut retrouver sur le site Internet de la Régie du logement. L'idée de mettre en place une Cour de pratique n'a cependant pas été abandonnée.

Signalons aussi que la Régie du logement a mis en place une politique de conciliation qui sera sous peu étendue à la ville de Laval et de Longueuil. Le pourcentage de règlement atteindrait déjà 80 %.

Enfin, suite à ce qui est communément appelé « l'Affaire Guerreiro », il semble que la question de la représentation devant la Régie du logement, par des tiers mandataires, soit maintenant réglée.

MEMBRES

M^e Alain Klotz, président
M^e Clermont Bélanger (jusqu'au 6 février 2006)
M^e Guylaine Boisclair
M^e Marc Cantin
M^e Jean-Robert Fournier
M^e Josée M. Gagnon
M^e Suzanne Guèvremont
M^e Carmen Palardy
M^e Marc Poirier
M^e Robert Soucy

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

M^e France Desjardins, présidente
M^e Daniel Laflamme, vice-président
M^e Francine Jodoin, régisseuse

NOMBRE DE SÉANCES : 4

LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

MANDAT

Le Barreau de Montréal a créé le comité de liaison avec le CAIJ pour remplacer l'ancien comité sur la bibliothèque, compte tenu de la mise sur pied du CAIJ qui a repris toutes les activités autrefois exercées par la Bibliothèque du Barreau de Montréal. L'objectif du comité de liaison est de servir de courroie de transmission entre le CAIJ et son principal partenaire, le Barreau de Montréal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Durant la dernière année, le comité s'est réuni à deux reprises (22 novembre 2005 et 14 mars 2006). Ces réunions permettent aux membres d'être informés des progrès accomplis dans le développement des produits offerts par le CAIJ et de faire part aux représentants du CAIJ des besoins des usagers.

Lors de la première réunion, les membres du comité ont été heureux d'apprendre que le conflit de travail, qui opposait les employés de soutien du CAIJ-Montréal au CAIJ depuis plusieurs années, était terminé et que les employés étaient revenus au travail le 21 novembre 2005.

Les membres du comité envisagent l'avenir du CAIJ avec optimisme, car au niveau de son développement, le CAIJ est constitué d'un personnel de haute qualité qui est profondément engagé à son succès ainsi qu'au service de ses membres. Le développement de ses nombreux outils de travail avance bien. D'ailleurs, une nouvelle version de *JuriBistro* CONCERTO, en ligne depuis le 1^{er} avril 2006, permet dorénavant d'accéder à la Collection de droit du Barreau du Québec par le biais de l'option Doctrine. De plus, il est possible de faire une sélection des documents les plus pertinents obtenus lors des recherches à l'aide d'un panier de résultats.

Les membres du comité ont été informés que *JuriBistro* THEMA couvre maintenant 14 sujets provenant de différents domaines de droit pour lesquels on retrouve des nouveautés, de la législation, de la jurisprudence, de la doctrine, des outils, des formulaires et des ressources Internet parfois peu connues.

Ils ont aussi eu droit à une présentation d'un produit présentement en développement, soit *JuriBistro* TOPO. Il s'agit d'une base de connaissances regroupant des demandes de recherche traitées par le personnel du Service de recherche et des questions susceptibles d'intéresser ou de répondre aux besoins de la clientèle.

Les représentants du CAIJ ont aussi fait part aux membres du comité de l'installation d'une borne d'information juridique (Borne CAIJ Expresso) qui offre tous les services du CAIJ au Salon des avocats, de l'accès à Internet sans fil dans les cubicules du CAIJ-Montréal et des séances de formation offertes aux membres du Barreau relativement aux produits du CAIJ.

Enfin, quant à l'avenir, les deux réunions ont permis à certains membres de lancer des pistes fort intéressantes, dont une relativement à la « démocratisation de l'accessibilité de la jurisprudence ». C'est l'engagement pris par le président du comité.

Le président du comité remercie profondément tous les membres qui ont participé aux activités durant la dernière année, soulignant leur engagement d'être au service de tous les membres du Barreau, ainsi qu'au futur du CAIJ et de la différence qu'ils font dans l'impact qu'a le CAIJ dans les activités professionnelles des membres.

MEMBRES

M^e Bernard Twyford Raymond, président
M^e Alain Brophy
M^e Ross Coblentz
M^e Nicolette Kost De Sèvres
M^e Nadine Marchi
M^e Richard McConomy
M^e Pamela Tabry
M^e Marc Tardif

REPRÉSENTANT LE CAIJ

M^{me} Sonia Loubier, directrice
du CAIJ Montréal, du service de recherche
et de l'organisation des collections
M^{me} Isabelle Pilon, directrice du réseau
de bibliothèques

NOMBRE DE SÉANCES : 2



LIAISON AVEC LE PUBLIC

MANDAT

Ce comité est chargé des relations publiques du Barreau de Montréal. Il est donc à la recherche de moyens de communication pour rejoindre tous les citoyens et citoyennes. Il n'est pas question de publicité ou de marketing mais bien d'image. Le comité cherche à faire mieux connaître le Barreau de Montréal, ses avocats et avocates, créant ainsi un lien de confiance qui ne peut qu'améliorer la perception que le public a des membres du Barreau et faciliter les relations entre le public et les avocats et avocates. Le comité est formé des six sous-comités mentionnés ci-après, dont les présidents siègent au comité plénier.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

C'est avec un peu d'appréhension que le comité a entrepris la présente année puisqu'il venait de vivre le renouvellement de l'image et de la signature de l'événement annuel autour duquel la plus grande partie de ses activités s'organise et est présentée au public.

Bref le salon et les autres activités « VISEZ DROIT » étaient nés et avaient eu un succès au-delà des espérances des organisateurs, qui étaient pour l'année 2006 confrontés à une barre plutôt haute.

Dès le début de l'année, le comité a su qu'il pourrait compter sur des collaborateurs de qualité et l'enthousiasme des bénévoles. Force est d'admettre que le momentum a été fourni par l'imagination et la vision dont ont fait preuve les concepteurs et graphistes de chez Gauthier Designers. Les propositions de représentations visuelles et graphiques des activités ont soulevé l'enthousiasme de tous les participants, à telle enseigne, que le goût du succès les a encore propulsés en avant.

Profitant de ce premier élan, le comité a tout de suite entrepris de mettre en œuvre la révision des structures annoncées l'année précédente. À cet égard, des sous-comités ont été regroupés pour une meilleure efficacité, des échanges d'informations plus efficaces ont été préconisés entre les divers sous-comités et le personnel du Barreau de Montréal a encore une fois mis l'épaule à la roue pour prendre la charge du suivi des divers comités et de leurs activités.



Il en a résulté une gestion plus transparente et plus efficace de chaque sous-comité et la création d'outils permanents de formation des bénévoles, notamment en ce qui concerne les conférences offertes par le Barreau de Montréal aux personnes âgées, aux jeunes et aux entreprises, et les activités de consultation et de conseil reliées à l'entente de collaboration avec la Croix Rouge.

L'année a culminé encore une fois avec le Salon VISEZ DROIT qui a été de nouveau un grand succès grâce à la constante collaboration des précieux consultants que sont Serge Gauthier et Chantal Baar et à la grande générosité de tous les bénévoles.

Le président du comité de liaison avec le public, M^e Gilles Robert, ne peut que remercier tous et chacun des collaborateurs de lui avoir rendu la tâche si facile et l'avoir rendu si fier de faire partie de ce groupe.

Il reste encore du travail à faire, mais le succès est un excellent motivateur, même si le dépassement devient de plus en plus ardu. Toutefois, les événements à succès ont toujours plus de chance d'attirer : bénévoles, clientèle et commanditaires, ce qui devrait assurer un avenir prometteur aux activités du comité.

L'objectif de servir le public et de faire connaître les activités du Barreau de Montréal est sain et souhaitable, et tous sentent qu'ils sont dans la bonne voie pour le réaliser de mieux en mieux, en sortant de l'ombre.

Le président ne peut passer sous silence la collaboration de plus en plus généreuse et efficace de tous et chacun des membres du comité et des sous-comités qui donnent sans compter leur temps et leur talent pour que les diverses activités aient le sens, l'utilité et la diffusion qu'elles méritent. Le travail colossal des bénévoles et avocats dans leurs divers rôles de conférencier, consultant ou comédien a fait honneur à leurs collègues et confrères et rejaillit sur l'ensemble de la profession et son image.

Le président désire remercier particulièrement le personnel du Barreau de Montréal, notamment M^e Doris Larrivée, directrice générale, madame Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications, et madame Patricia Toubia, secrétaire, sans lesquelles rien de ceci ne serait possible. Chacune d'elle a été mise à contribution cette année encore davantage et c'est avec enthousiasme et talent que chacune d'elle a répondu à l'appel et contribué grandement au succès des activités du comité.

Le projet pour la prochaine année est déjà tracé : maintenir la progression et s'assurer que les activités continueront à être un fleuron pour le Barreau de Montréal.

MEMBRES

M^e Gilles Robert, président
M^e Denise Boulet
M^e Anouk Fournier
M^e Magali Fournier
M^e Benoît Gendron
M^e Alain Lancry
M^e Julie Latour
M^e Catherine Pilon

NOMBRE DE SÉANCES : 6

SOUS-COMITÉ CROIX-ROUGE / BARREAU DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce sous-comité a pour but de travailler à la mise en application de l'entente signée entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et le Barreau de Montréal le 4 septembre 2003. Il cherche avant tout à faire en sorte que la population montréalaise ait un support juridique lors de sinistres d'envergure.

Le sous-comité s'est réuni à trois reprises cette année.

Il s'est assuré que la liste des avocats bénévoles, prêts à aller sur le terrain en cas de besoin, soit à jour.

Il a terminé son travail quant à l'identification des questions usuelles que se posent les sinistrés, afin de pouvoir leur apporter une réponse. Le « Vade mecum pour l'avocat consultant » qui en découle traite des relations locataires – locateurs, des obligations mensuelles, des assurances, des relations employeurs – employés, de l'immigration, de l'aide juridique, des droits parentaux et enfin, de l'aide gouvernementale. Le sous-comité a également travaillé sur un aide-mémoire qui fournira aux sinistrés la liste des organismes pertinents et leurs coordonnées.

Le sous-comité a enfin prévu que des avocats bénévoles donneraient des conférences d'information lors de sinistres. Ces avocats pourraient aussi, dans des cas précis, donner des consultations juridiques privées pour assurer à chacun la confidentialité.

MEMBRES

M^e Benoit Gendron, président
M^e Isabelle Allard
M^e Serge Blackburn
M^e Julie de Gongre
M^e Éric Dufour
M^e Hélène Letellier
M^e Cathie St-Germain

REPRÉSENTANT LA CROIX-ROUGE

M^{me} Josée Payant

SOUS-COMITÉ DES CONFÉRENCES « VISEZ DROIT »

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Première année d'existence de ce sous-comité qui découle de la fusion des trois anciens sous-comités suivants : sous-comité des Jeunes Conférences, sous-comité des Conférences d'or et sous-comité « Un avocat sous la dent / Have a lawyer for lunch ». Il s'agissait donc d'une année d'adaptation et d'arrimage. Les membres du comité ont travaillé à préparer un outil à l'intention des conférenciers afin d'uniformiser le contenu des conférences ainsi que sur le processus interne à suivre suite à la réception d'une demande de conférence. Bien que le Barreau de Montréal n'ait fait aucune promotion des conférences offertes cette année, il a tout de même reçu plusieurs demandes et, en date de la préparation de ce rapport, le sous-comité avait organisé la tenue de 17 conférences.

MEMBRES

M^e Magali Fournier, présidente
M^e Jacques A. Archambault
M^e Guylaine Boisclair
M^e François De Vette
M^e Hélène Guay
M^e Nadine Marchi
M^e Aline Uyen Khanh Quach
M^e Laetitia Saunier

SOUS-COMITÉ DES CONSULTATIONS JURIDIQUES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Comme son nom l'indique, le sous-comité des consultations juridiques s'occupe d'offrir à la population montréalaise un service d'orientation et d'information juridique, par le biais de consultations gratuites et privées. Les consultations ont été offertes dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. En 2006, plus de 80 avocats et avocates ont participé aux consultations juridiques offertes du 4 au 7 avril dernier au complexe Desjardins. Du mardi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 30, une dizaine d'avocats étaient présents en permanence, à la disposition de la population montréalaise, qui apprend ainsi à mieux connaître non seulement ses droits et obligations, mais aussi les avocats.

MEMBRES

M^e Denise Boulet, présidente
M^e Martin D. Charest
M^e Caroline Dubé
M^e Benoît Gendron
M^e Martine Riendeau
M^e Cathie St-Germain

SOUS-COMITÉ DU CONCOURS DES DÉBATS ORATOIRES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le sous-comité du concours des Débats oratoires organise depuis plusieurs années un débat oratoire très couru dans les cégeps à cause des thèmes « pointus » choisis par le sous-comité. Le sujet du débat de cette année était « *La garde partagée en matière familiale devrait être la norme applicable en vertu de la législation. POUR ou CONTRE?* ». Neuf cégeps, francophones et anglophones, ont participé au concours. Sandrina Antohi et Philippe Lapointe du Collège Jean-de-Brébeuf et Ryan Abrams et Brandon Itzkovitz de Marianopolis College ont remporté les demi-finales tenues le 31 mars dernier. Au moment d'aller sous presse, la finale n'avait pas encore eu lieu. Les membres de l'équipe gagnante ont remporté chacun un prix de 1 000 \$, alors que les membres de l'équipe finaliste ont reçu la somme de 500 \$ chacun. Enfin, deux prix de 250 \$ ont été remis aux meilleurs orateurs des demi-finales ne faisant pas partie des finalistes. Merci à notre fidèle partenaire depuis 1997, *Druide Informatique*, qui a remis à tous les finalistes un exemplaire d'*Antidote Prisme*, la toute dernière édition de son fameux logiciel d'aide à la rédaction du français.

MEMBRES

M^e Alain Lancry, président
M^e Pauline R. Langlois
M^e Nathalie Lefebvre
M^e Isabelle Primeau

SOUS-COMITÉ DU CONCOURS « LA JUSTICE A BONNE MINE / WRITE FOR JUSTICE »

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce sous-comité organise depuis plusieurs années un concours de rédaction pour les élèves francophones et anglophones de niveaux primaire et secondaire de Montréal. Les thèmes choisis pour l'édition 2006 du concours ont pour but de susciter la réflexion des jeunes du primaire sur leur rôle et celui de leur pays en matière d'aide aux pays les plus pauvres et des jeunes du secondaire sur leurs droits civiques. La remise des prix a eu lieu le 6 avril 2006, au complexe Desjardins, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. La remise des prix a été précédée d'une visite du Palais de Justice avec les gagnants et les membres du sous-comité et d'une rencontre avec des juges.

MEMBRES

M^e Catherine Pilon, présidente
M^e Hugo Beaudoin
M^e Alexandre Boileau
M^e Suzanne Courchesne
M^e Magdalena Lempicka
M^e Christopher Main

SOUS-COMITÉ DU SALON VISEZ DROIT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La 9^e édition de l'événement s'est tenue au complexe Desjardins du 4 au 7 avril dernier. Cette année, l'événement a bénéficié d'une publicité variant sur le même thème que l'année précédente, de façon à rendre plus forte et reconnaissable la présence du Barreau de Montréal dans le public.

L'organisation du Salon VISEZ DROIT a nécessité un effort sans interruption de la part des membres de l'équipe depuis le mois de mai 2005 afin d'être en mesure de renouveler, encore une fois, toute la programmation et d'offrir des procès simulés, des jeux-questionnaires et des kiosques d'information. En y ajoutant les consultations juridiques gratuites organisées par le sous-comité du même nom, le salon a connu, une fois de plus, un énorme succès. Le comité s'est également assuré de la présence de plusieurs écoles ainsi que d'une résidence de personnes âgées lors des activités sur la scène.

Le comité a tenu une dizaine de réunions, sans compter le travail effectué par chacun des membres en dehors de ces réunions. Il faut également souligner le travail des nombreux membres du Barreau de Montréal qui se sont portés bénévoles et ont ainsi permis la tenue de cette activité, qui nécessite environ 1 500 heures de bénévolat.

MEMBRES

M^e Anouk Fournier, présidente
M^e Isabelle Allard
M^e Francine Beaumier
M^e Claire Bellemare
M^e Pascale Caron
M^e François Dupin
M^e Alain Gauthier
M^e Dominique Jaar
M^e Nadine Marchi
M^e Hélène Meagher
M^e Julie Mousseau

LIAISON AVEC LES SERVICES JUDICIAIRES

MANDAT

Le mandat poursuivi par le comité vise à informer et échanger sur des sujets relatifs à la mission des Services judiciaires ayant un lien avec les activités professionnelles des membres du Barreau dans une optique d'amélioration continue des services, au bénéfice du justiciable.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Un état de situation a été présenté relativement au déploiement du système d'enregistrement numérique (SEN) dans les salles d'audience du Palais de Justice de Montréal et de la Chambre de la jeunesse. Des informations quant aux possibilités qu'offre le système pour le repiquage et la réécoute ont également été données.

Les délais des causes par défaut en plus de ceux pour les auditions au fond ont été suivis de façon constante.

Au fil des rencontres, le comité s'est également penché sur l'évolution de la phase II des travaux de rénovation du Palais de Justice de Montréal, le déménagement de la Cour supérieure dans les anciens locaux de la Cour d'appel au 17^e étage, l'ergonomie dans les salles d'audience et la téléphonie IP.

Des discussions ont également permis une sensibilisation quant au traitement non uniforme de la requête en rétractation de jugement à la Cour supérieure et à la Cour du Québec, à la gestion des causes (« *Over booking* ») par la Cour supérieure et la Cour du Québec et au processus en place pour répondre aux demandes de copie de procès-verbaux. Des commentaires ont également été donnés relativement à un projet d'amendement de la règle 2 du Règlement de procédure civile de la Cour supérieure, relativement à la consultation des dossiers.

MEMBRES

M^e Claudette Dagenais, coprésidente
M^e André J. Barette
M^e Marc Bissonnette
M^e Serge Blackburn
M^e Steeves Bujold
M^e Aline Uyen Khanh Quach
M^e Marie-Annik Walsh

REPRÉSENTANT LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA MÉTROPOLE

M^e Jean Lemieux, coprésident
M^e Paul La Rue
M. Jean-Yves Malo
M^e Pauline Poisson

NOMBRE DE SÉANCES : 2

MÉDAILLE ET MÉRITE DU BARREAU DE MONTRÉAL

MANDAT

Ce comité, composé de membres du Conseil et d'anciens bâtonniers, analyse les candidatures possibles pour ces deux distinctions et fait les recommandations appropriées au Conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Cette année, le comité a recommandé d'octroyer la Médaille du Barreau de Montréal, qui est remise à des personnes qui se sont signalées par leur contribution à la cause de la justice, à madame Annie Macdonald Langstaff, à titre posthume. Cette recommandation a été entérinée par le Conseil à sa séance du 22 février 2006.

L'année 2006-2007 marquera le 65^e anniversaire de la Loi permettant l'accès des femmes à la pratique du droit (sanctionnée le 29 avril 1941), ainsi que de l'admission des premières avocates, en janvier 1942. Or, comme ceci fut la résultante de la quête de reconnaissance initiée, dès 1914, par Annie M. Langstaff, B.C.L.'14, première femme diplômée en droit au Québec, le Barreau de Montréal souhaite lui rendre hommage en lui décernant sa plus haute distinction. De plus, des vérifications seront faites quant à la possibilité d'admettre madame Langstaff, de façon symbolique, comme membre du Barreau.

La Médaille sera remise dans le cadre de la Journée du Barreau 2006.

Par ailleurs, le comité n'a fait aucune recommandation pour le Mérite du Barreau de Montréal, qui est octroyé à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités.

MEMBRES

M^e Julie Latour, présidente
M^e Caroline Champagne
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
M^e Richard J. McConomy
M^e Gilles Ouimet
M^e Alan M. Stein
M^e François Trudel

NOMBRE DE SÉANCE : 1

A black and white photograph of a young woman with long dark hair, smiling warmly. She is wearing a dark pinstriped blazer over a light-colored striped shirt. She is holding a white folder or binder in front of her. The background is plain white.

PRESTATION COLLECTIVE DE SERMENTS

MANDAT

Ce comité s'occupe de l'organisation matérielle des deux cérémonies de prestation collective des serments pour les stagiaires de Montréal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Voir le rapport détaillé sous la section « Les activités ».

MEMBRES

M^e Michèle Moreau, présidente
M^e Thomas Copeland
M^e Annie Galarneau
M^e Rima Kayssi
M^e Nicolette Kost De Sèvres
M^e Stéphanie Rainville
M^e Rosa Riolo Vaccaro
M^e Tatiana Santos de Aguilar

REPRÉSENTANT L'ÉCOLE DU BARREAU

M^e Manon Dulude

NOMBRE DE SÉANCES : 2

STÉNOGRAPHIE

MANDAT

Le comité de la sténographie est nommé par le Conseil en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les sténographes*. Aussi, le Conseil a le pouvoir d'adopter les mesures propres à assurer la compétence et la discipline des sténographes conformément à l'article 38 de la *Loi sur le Barreau*. Ainsi, le mandat délégué au comité de la sténographie comporte un double volet : la compétence (établie par des examens d'admission à la pratique) et la discipline des sténographes.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le résultat des examens unifiés de sténographie de juin 2005 et de janvier 2006 a été le suivant : un (1) des sept (7) candidats inscrits à l'examen français, madame Karine Laperrière a réussi l'épreuve, alors qu'aucun des sept candidats à l'examen anglais ne l'a réussi. Douze (12) candidats utilisaient la méthode du sténomasque, un (1) utilisait la méthode de la sténotypie et un (1) utilisait la méthode de la sténographie.

Enfin, le projet de loi n° 48, « *Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes* », a été sanctionné le 20 décembre 2001 afin de confier à un comité constitué au sein du Barreau du Québec la responsabilité de régir la formation, le contrôle de la compétence et la discipline des sténographes. Ce comité a poursuivi ses travaux et les articles 2 et 5 à 8 de cette loi sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2006.

MEMBRES

M^e Pierre Séguin, président
M^e Pierre Boyer
M^e Laurent Carrière
M^e Marie Cormier
M^e Marie Deslauriers
M^e Michael Peter Goodhue
M^e Linda Julien
M^e Jean Laurin
M^e Jane Meagher
M^e Linda Roy
M^e Christine Viens

REPRÉSENTANT L'APSOQ

M^{me} Michèle Coupal, S.O.

REPRÉSENTANT LES STÉNOGRAPHES

M^{me} Anita Auza, S.O.

NOMBRE DE SÉANCES : 2

TOURNOI DE GOLF

MANDAT

Ce comité s'occupe de l'organisation matérielle du tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Voir le rapport détaillé sous la section « Les activités ».

MEMBRES

M^e Marc Charbonneau, président
M^e Nicolas Dufresne
M^e Jean-François Fortin
M^e Micheline Perrault

NOMBRE DE SÉANCE : 1

TOURNOI DE TENNIS

MANDAT

Ce comité s'occupe de l'organisation matérielle du tournoi de tennis annuel du Barreau de Montréal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Voir le rapport détaillé sous la section « Les activités ».

MEMBRES

M^e André d'Orsonnens, président
M^e Pierre Chabot
M^e Paul Vincent Marcil
M^e Paul-André Mathieu

NOMBRE DE SÉANCE : 1

TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

MANDAT

Ce comité a pour mandat de se pencher sur les questions relatives aux tribunaux administratifs et de faire au Conseil les recommandations qui s'imposent afin d'améliorer la qualité de la justice administrative.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le processus de nomination et de renouvellement prévalant dans plusieurs lois, à l'égard de nombreux membres de tribunaux administratifs, est inadéquat. Cet état de fait crée une pression indue sur le juge administratif et nuit à l'image de la justice. Afin d'assurer la confiance des citoyens envers la justice, le comité est d'avis que chaque législation pertinente devrait prévoir à l'avenir l'encadrement minimal suivant :

- 1- Les principes directeurs exposés ci-après constituent un minimum pour tous les tribunaux administratifs.
- 2- La loi constitutive prévoit un mécanisme relatif au processus de nomination et aux critères minimaux de qualification.
- 3- La loi constitutive prévoit un mandat d'une durée minimale de cinq ans, de façon à maintenir un haut niveau d'expertise au sein des tribunaux administratifs.
- 4- La loi constitutive prévoit un processus transparent encadrant la fin ou le renouvellement des mandats des membres; les mandats temporaires devraient constituer l'exception.
- 5- L'évaluation des membres décideurs vise des fins formatives. Il s'agit alors d'évaluer les habiletés et les connaissances des membres afin de maintenir un haut niveau de connaissance et d'expertise.
- 6- La loi constitutive doit prévoir des mécanismes afin de maintenir et développer les connaissances des membres du tribunal administratif.
- 7- Un code de déontologie régit la conduite des membres des tribunaux administratifs.
- 8- L'autonomie du tribunal administratif et de ses membres, dans l'exécution de la mission qui leur est confiée dans la loi constitutive, ne doit pas être restreinte par une intervention provenant de l'intérieur du tribunal ou encore de l'État.

Évaluation formative des juges administratifs. (TAQ) Les membres de tous les tribunaux administratifs devraient faire l'objet d'une évaluation formative selon le critère mentionné ci-haut. Au cours de l'hiver, l'avis du comité a été sollicité par le Tribunal administratif du Québec relativement à un projet pilote de ce tribunal. Le comité prévoit assurer un suivi de ce projet pilote.

Le rôle de l'expert devant le tribunal administratif. (CLP) Le comité a analysé une prise de position de la Commission des lésions professionnelles à l'effet de prévoir des « attentes » à l'égard des experts. Ces « attentes » devraient être considérées comme un guide devant s'adresser également aux parties au litige.

MEMBRES

M^e Maurice Cloutier, président
M^e **Clermont Bélanger** (jusqu'au 6 février 2006)
M^e Marie Cormier
M^e Paul Deschenes
M^e Marie-Lucie Doyon
M^e Marc Laperrière
M^e Jacques A. Laurin
M^e Daniel Therrien
M^e François Trudel
M^e Pierre-Yves Trudel

NOMBRE DE SÉANCES : 5

LES COMITÉS CONJOINTS

SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES

MANDAT

Ce comité conjoint, composé de représentants de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, du Barreau de Montréal et de la Direction des services judiciaires de la Métropole, a le mandat de promouvoir et d'améliorer le service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances. Ce service, mis sur pied conjointement, permet aux parties ayant reçu un avis de convocation à une audience à la division des petites créances de consulter, gratuitement, un avocat bénévole pendant une vingtaine de minutes, afin de recevoir des conseils sur la préparation de leur dossier et le déroulement de l'audience. Ce service est financé par le Barreau de Montréal et les locaux sont offerts par la Direction des services judiciaires de la Métropole.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Cette année, le comité s'était donné comme objectif de développer des stratégies pour le recrutement d'avocates et avocats bénévoles et ainsi augmenter le nombre de consultations offertes du mardi au vendredi de 12 h à 14 h au Palais de Justice de Montréal en mettant un accent particulier sur la formation des bénévoles. Un *Guide d'entrevue pour les collaboratrices et les collaborateurs au service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances* est d'ailleurs remis à tous les bénévoles. Le comité a également entrepris de compiler des statistiques exhaustives sur le service afin d'amorcer pour l'avenir une réflexion sur les possibilités d'étendre le service à d'autres instances (par exemple, la Régie du logement ou la Cour municipale) et sur la façon d'assurer la pérennité de ce service.

MEMBRES

M^e Catherine Bérard, présidente
M^e Caroline Scherer, coordonnatrice du service
M^e Francis St-Louis
M^e Isabelle Grégoire
M^e Philippe de Grandmont

REPRÉSENTANT LE BARREAU DE MONTRÉAL

M^e Dominique Vézina
M^e Annie Galarneau

REPRÉSENTANT LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA MÉTROPOLE

M^{me} Joscelyne Jacques

SERVICE DE MENTORAT

MANDAT

Ce comité conjoint, formé de représentants du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois. Son but est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La mission première du comité reste encore et toujours de mieux faire connaître le service qu'il chapeaute auprès de la communauté juridique de Montréal afin de recruter mentors et mentorés. Cette année, le comité a donc poursuivi ses efforts auprès des nouveaux assermentés dans le but de les convaincre de la pertinence de bénéficier d'un mentor. Par ailleurs, soucieux de bien outiller celles et ceux qui acceptent d'agir à titre de mentors, les membres du comité ont rédigé un document de référence qui leur est destiné. Ce « Guide du mentor » servira à mieux l'informer sur son rôle auprès de son mentoré, en plus de chercher à intéresser d'autres membres de la profession à s'investir comme mentors. Le service de mentorat a effectué 30 jumelages cette année, pour un grand total de 189 jumelages depuis la mise en place du service en août 1999.

MEMBRES

M^e Michèle Moreau, présidente
M^e Monique Dupuis
M^e Michelle Gérin Lajoie
M^e Dominique Jaar
M^e Caroline Scherer
M^e Armenia Teixeira

NOMBRE DE SÉANCES : 4

LES PRIX

Les prix annuels du Barreau de Montréal ont été décernés cette année aux étudiants en droit mentionnés ci-après.

LES PRIX ANNUELS AUX ÉTUDIANTS EN DROIT

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Droit civil — Sebastiano D’Onofrio

Droit commercial — Josée Kouri

Deuxième au baccalauréat — Marie-Pier Trudeau

Droit municipal (Prix Francis-Fauteux) — Mathieu Robillard

Deuxième en 2^e année (Prix Adolphe-Mailhot) — Mireille-Anne Rainville

UNIVERSITÉ MCGILL

Droit civil — David Grossman

Procédure civile — David Grossman et Regan Morris

Excellence dans toutes les matières (Prix Adolphe-Mailhot) — Julien Henri Morissette

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Premier au baccalauréat — Caroline Paquin

Droits et libertés de la personne — Caroline Paquin

Clinique juridique — Nathalie St-Pierre

Droit des rapports collectifs de travail — Minh Tuan John Nguyen

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIE DE MCGILL

Ce concours de plaidoirie s’est déroulé le 4 avril 2006 devant un banc de trois juges, soit l’honorable Pierre Dalphond, de la Cour d’appel du Québec, l’honorable Derek Guthrie, de la Cour supérieure, et l’honorable Michel A. Pinsonnault, de la Cour du Québec.

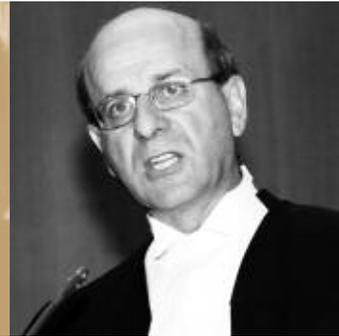
À l’issue de ce concours, monsieur le bâtonnier David R. Collier a procédé à la remise des prix suivants : 500 \$ à Prachi Shah et Julien Henri Morissette (l’équipe gagnante), 200 \$ à Prachi Shah (meilleur plaideur) et 100 \$ à Julien Henri Morissette (deuxième meilleur plaideur).

LE PRIX DU BARREAU DE MONTRÉAL

(Provenant d’un don de feu monsieur le bâtonnier Émile Poissant, c.r.)

Lors d’un voyage à Paris où il a représenté le Barreau de Montréal à la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage, monsieur le bâtonnier David R. Collier a remis ce prix de 800 \$ au récipiendaire, madame Sophie Sarre.

LES ACTIVITÉS



LA JOURNÉE DU BARREAU

Texte de Caroline Daniel, avocate

C'était le 8 septembre 2005 la rentrée solennelle du Barreau de Montréal inaugurant l'année judiciaire 2005-2006. Les membres de la communauté juridique étaient conviés à cette grande assemblée qui s'est déroulée cette année dans l'esprit des frais et de l'accessibilité à la justice.

La cérémonie officielle s'est tenue au Palais de Justice de Montréal en présence de juges de tous les tribunaux du Québec, avocats et invités de marque. Ainsi, devant cet aréopage, les allocutions ont fait le point sur l'année écoulée et sur celle qui nous attend.

Nombreuse était cette traditionnelle audience solennelle de Rentrée Judiciaire.

L'intérêt particulier de l'auditoire fut renforcé par le thème retenu cette année, celui des problèmes importants auxquels fait face l'administration de la justice et la question plus terre-à-terre des frais de justice. Ainsi, ces deux grands titres ont été porteurs des questions institutionnelles fondamentales que se posent les justiciables, les ministères de la Justice, le Barreau, les avocats et les magistrats.

Sous la présidence d'honneur du juge en chef du Québec, l'honorable J. J. Michel Robert, le maître de cérémonie, M^e Marek Nitoslowski, a d'abord présenté M^e Annie Galarneau qui a rendu un bref hommage aux membres de la communauté juridique de Montréal qui nous ont quittés au cours de l'année judiciaire 2004-2005. Tous ont observé une minute de silence, l'esprit tristement occupé par l'absence des confrères, consœurs et magistrats disparus.

Les nouveaux membres de la Magistrature ont ensuite été nommés, ainsi que les magistrats assignés à de nouvelles tâches, plus particulièrement les juges Rolland et Wery, nommés juge en chef et juge en chef adjoint à la Cour supérieure.

L'usage veut que le premier discours devant la très noble assemblée soit donné par le président d'honneur, le juge en chef du Québec J. J. Michel Robert. C'est ainsi avec brio et humour

que celui-ci a parlé d'André premier (Deslongchamps) et de son successeur André le grand (Wery), au poste de juge en chef adjoint.

L'allocution du juge en chef a ensuite porté sur la complexité du débat judiciaire qui est de plus en plus collectif, « multipartite » et multiforme. Un phénomène qui se retrouve même en droit familial où des corporations sont mises en cause. Malgré la diminution de près de 40 % du nombre de causes, il y a un accroissement de la durée de chaque cause et une décroissance de l'accessibilité pour le justiciable.

« Au moment où plus de 40 % des budgets provinciaux sont consacrés à la santé physique des citoyens et où les finances publiques sont dans un état précaire, il nous faut redoubler d'imagination pour consacrer les fonds nécessaires à l'administration de la justice. J'ajouterai que la justice est la santé de l'âme et que son accessibilité par tous les citoyens est un fondement de la démocratie. »

Selon le juge Robert, l'augmentation du seuil de l'aide juridique est une des pistes de solution, tout comme l'achèvement de la réforme du *Code de procédure civile*, ou encore examiner les propositions du Barreau sur les frais, promouvoir le *pro bono*, revoir les modes de facturation et sensibiliser les juges à leur rôle de « résolveurs de conflits » plutôt que de décideurs d'instances. Ainsi, les justiciables seraient, selon le juge Robert, plus à même de prendre en mains leurs destinées. Le juge en chef a aussi enjoint les membres du système judiciaire à faire preuve d'une capacité d'adaptation et de réflexion afin de faciliter la conciliation, entre autres pistes de solutions.

LES MINISTRES DE LA JUSTICE FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

L'allocution du sous-ministre délégué du ministre de la Justice du Canada, M^e Michel Bouchard, précéda immédiatement celle du ministre de la Justice du Québec, M^e Yvon Marcoux. Le sous-ministre fédéral Bouchard et le ministre Marcoux ont réaffirmé respectivement leurs priorités et les enjeux de



leurs plans d'action. Le ministre de la Justice du Québec a aussi profité de l'occasion pour confirmer la hausse des seuils de l'aide juridique dès janvier 2006.

50^e ET 60^e ANNIVERSAIRES D'ADMISSION AU BARREAU

Enfin, le Barreau de Montréal a rendu hommage à tous ceux qui ont célébré leur 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau : M^{es} Pauline Cazalais, Maurice D. Godbout, François O. Mercier, Maurice Riel, et Leo Rosentzweig (60^e), M^{es} Julian Chipman, Robert Desjardins, Gaston Hébert, Natalie Fochs Isaacs, l'honorable Fred Kaufman, M^{es} David Kirshenblatt, Jacques Le Bel, Kathryn H. Mason, Nicolas M. Matte, l'honorable Gerald J. McCarthy, M^{es} Armand Poupert, Oscar Respitz, James A. Robb, l'honorable Melvin Rothman, M^{es} Donald W. Seal, Arthur Carey Stead et André Valiquette (50^e).

MÉDAILLE DU BARREAU

L'auditoire a été ému par les remerciements de l'honorable juge Claire Barrette-Joncas, récipiendaire de la Médaille du Barreau de Montréal après 30 ans auprès de la Magistrature, présenté avec humour et respect par le bâtonnier de Montréal, M^e David R. Collier. Madame la juge a donc fait l'objet de deux ovations bien méritées qui ont précédé et suivi ses remerciements.

MÉRITE DU BARREAU

Ensuite, M^e Julie Latour a présenté le Mérite du Barreau de Montréal, dont le récipiendaire était pour la première fois un comité, soit le comité *ad hoc* sur les frais. Les remerciements furent donnés par le président du comité, M^e Mark Peacock, dans un savant mélange de français et d'anglais pour le plus grand plaisir de l'assistance.

« The uninitiated may argue that asking litigation attorneys to propose reform on costs is akin to asking Mick Jagger to address the virtues of modesty. They would be wrong. Trial attorneys who have to explain to their clients our byzantine system of judicial costs know all too well the longstanding problems. »

Après la signature du registre du Mérite, le maître de cérémonie, M^e Nitoslawski a présenté le bâtonnier qui a fait son allocution avant la clôture de la cérémonie et le départ des membres du cortège d'honneur et des convives pour le déjeuner.

Le bâtonnier Collier a fait remarquer à juste titre que, malgré la réforme du *Code de procédure civile* qui abrège les délais pour la préparation d'un dossier à 180 jours, les délais entre l'inscription d'une cause et son audition devant la Cour supérieure sont encore d'environ 16 mois.

Le Barreau va analyser les pouvoirs des greffiers spéciaux afin de suggérer des modifications, tout comme le tarif des honoraires judiciaires et l'abolition de l'article 479 Cpc.

En clôture d'allocution, le bâtonnier de Montréal a aussi souligné l'anniversaire de naissance et le départ à la retraite de l'honorable juge Denis Lévesque.

LE COCKTAIL ET LE DÉJEUNER

Tous furent ensuite conviés à se rendre à l'hôtel Fairmont / Le Reine Elizabeth pour le lunch. En très agréable compagnie, les convives ont pu entendre l'allocution de la bâtonnière du Québec, M^e Madeleine Lemieux, suivi des remerciements de M^e Pascale Pageau, présidente de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

La bâtonnière du Québec a fait part des raisons de l'implication et de la prise de position récente du Barreau et du bâtonnier sur certaines questions d'actualités, dont le prononcé en faveur du mariage de personnes de même sexe. Parce que chaque avocat est libre d'exprimer et de conduire ses choix politiques, selon la bâtonnière Lemieux, l'ensemble de la profession convient que le Barreau du Québec soit l'expression non pas de chacun de ses membres, mais demeure le garant crédible du droit et des libertés de tous.

I have resumed only a few of the interesting and important speeches and events of that day; there have been many more which have affected the interests of the attorneys and magistrates present and the legal community as a whole.
En conclusion, ce fut un agréable avant-midi, précurseur d'une année judiciaire engagée.

LES ACTIVITÉS



LES CÉRÉMONIES DE PRESTATION COLLECTIVE DE SERMENTS

LA CUVÉE 2005 EST ARRIVÉE!

C'est devant une foule remplie d'émotions que les quelque 160 nouveaux avocats ont fièrement et solennellement prêté leurs serments d'allégeance et d'office, lors des cérémonies de prestation collective de serments.

Conduites de main de maître par la secrétaire du Barreau de Montréal, M^e Annie Galarneau, les cérémonies avaient lieu respectivement les 15 novembre et 20 décembre derniers.

UNE PROFESSION QUI CHANGE

« Avec l'ajout de ces nouveaux membres, les avocats de Montréal sont en moyenne un peu plus jeunes et un peu plus beaux ce soir », disait le bâtonnier de Montréal, M^e David R. Collier, pour accueillir les nouveaux membres du Barreau, en leur rappelant que de toutes les responsabilités qui incombent au bâtonnier de Montréal, aucune n'est aussi agréable que de procéder à l'assermentation de nouveaux avocats et avocates.

Il a d'abord souligné, par une anecdote savoureuse, que le passage de stagiaire à avocat n'est pas une garantie de liberté professionnelle. Selon lui, il est vrai que le jeune avocat doit travailler fort, mais son travail lui apporte beaucoup de diversité, de défi et d'intérêt.

Le bâtonnier a fait remarquer à ses nouveaux confrères qu'ils deviennent avocats à un moment où la profession, la façon de travailler et la nature des mandats sont en train de changer. « L'évolution technologique et la participation du Québec dans l'économie mondiale créent des opportunités qu'on ne pouvait imaginer il y a quelques années » ajoutait M^e Collier.

« The moral principles of honesty, loyalty, justice and dignity contained in your Oath of Allegiance and Oath of Office derive their value and importance from the very fact that they are of universal application (...) I believe you will be successful

lawyers if you look for simple, creative solutions and apply the core values of honesty, loyalty, justice and dignity. »

CULTIVER LA COMPÉTENCE ET L'INTÉGRITÉ

Président d'honneur de la cérémonie de novembre, le juge en chef de la Cour supérieure, l'honorable François Rolland, a rappelé aux nouveaux avocats que s'ils ont de grandes attentes à l'égard de leur nouvelle profession, celle-ci, en pleine mutation, a également des attentes à leur égard. En sa qualité d'ainé – le mot vieillard lui paraissant un peu dur – il y est allé de quelques suggestions, en invitant tout d'abord les avocats à cultiver la compétence et l'intégrité, deux qualités qui sont à la base de la confiance des clients et qui constituent à son avis le meilleur terreau d'où cette confiance puisse continuer à germer.

Le juge en chef a aussi rappelé l'importance de donner l'heure juste au client quant à ses droits, quant aux forces de son dossier, mais aussi quant à ses faiblesses et à ses chances réelles de succès. L'importance de donner l'heure juste également, dès le début du mandat, quant aux honoraires et aux frais généraux qu'implique son dossier.

Le juge Rolland encourage les assermentés à être créatifs dans les solutions proposées, à cultiver la courtoisie et la coopération, tant à l'égard des confrères et consœurs qu'à l'égard des parties, des témoins et de tous les autres intervenants, à garder une certaine distance émotive avec les dossiers et les clients. « Somme toute, c'est au respect que je vous convie : respect de votre client, respect de vos confrères, respect du tribunal, mais aussi respect de vous-mêmes, de vos goûts, de vos besoins, de vos aspirations, de vos valeurs. Recherchez l'équilibre dans votre vie, tant personnelle que professionnelle. »

En terminant, le juge en chef a invité les nouveaux avocats à participer aux activités du Barreau, du Jeune Barreau



et de l'Association du Barreau canadien et à penser aussi au travail *Pro Bono*. Selon lui, « la notion de service public de la profession juridique et les devoirs qui la sous-tendent doivent demeurer la valeur dominante de la profession d'avocat et la première préoccupation de ses acteurs ».

RESPECT, INTÉGRITÉ, DIGNITÉ

Pour le juge en chef de la Cour du Québec et président d'honneur de la cérémonie de décembre, l'honorable Guy Gagnon, les avocates et avocats qui se démarquent dans l'exercice de leur profession ont en commun trois qualités fondamentales : ils savent être respectueux, font preuve d'intégrité et agissent avec dignité.

Selon le magistrat, droit, société, justiciables, justice sont des mots qui rappellent que cette profession est avant tout une profession à caractère social, donc intimement liée aux individus et à l'exercice de leurs droits. « Le rôle de l'avocat est très important et doit être bien compris, en ce sens qu'il ne peut être dissocié de ce fondement. »

« Restez vigilant pour que l'effervescence de votre vie professionnelle ne vous fasse pas perdre de vue son véritable sens, celui qui vous a sans doute animé lorsque vous avez choisi d'exercer le droit » suggérait le juge Gagnon.

Le juge en chef a aussi souligné l'importance de continuer à investir temps et énergie dans la formation et de trouver l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle en respectant ses propres limites.

« Vous n'aurez pas toujours raison devant le tribunal, mais je peux vous dire que vous aurez toujours raison d'y faire valoir le meilleur de vous-même » de conclure le juge en chef.

UN ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT

La bâtonnière du Québec, M^e Madeleine Lemieux – représentée lors de la cérémonie de novembre par son prédécesseur, M^e Denis Mondor, heureuse d'être de retour pour la cérémonie

de décembre – a incité ses consœurs et confrères à réfléchir aux multiples facettes du rôle de l'avocat.

À titre d'exemple pour illustrer ses propos, M^e Lemieux les invitait à recenser tous les aspects juridiques impliqués lors d'un prochain spectacle du Cirque du Soleil : obtention de permis et des assurances, visas pour les travailleurs étrangers, contrats de travail, contrats de promotion et publicité, protection de la propriété intellectuelle, etc. « Avec tout ça, n'oubliez pas de profiter du spectacle ! » d'ajouter l'énergique bâtonnière.

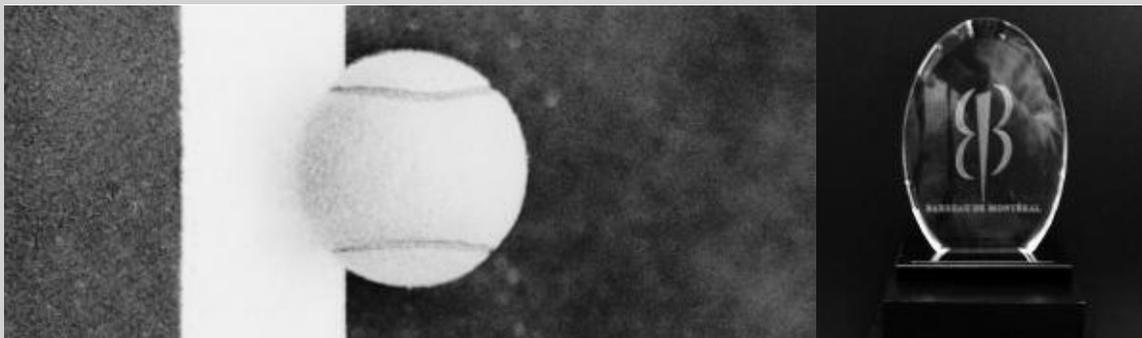
Pour M^e Lemieux, le droit régit toute l'activité humaine, c'est un domaine aux possibilités quasi infinies. « Une fois qu'on acquiert une formation en droit, on ne voit plus les choses de la même façon, l'éclairage avec lequel on perçoit la réalité est teinté à jamais » concluait la bâtonnière.

LE MOT DE LA FIN

C'est à M^e Pascale Pageau, présidente de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, qu'appartenait le mot de la fin. Comme la compétence juridique constitue une part importante du succès, elle a souligné l'importance de suivre des cours pertinents au domaine de pratique.

La présidente a également suggéré à ses collègues d'investir dès maintenant dans leurs relations d'affaires. « Les graines que vous semez aujourd'hui vous permettront de récolter le jour où vous voudrez devenir associés ou déciderez de partir à votre propre compte. Investissez aussi sur le plan humain. La société et la justice ont besoin de vous » concluait M^e Pageau.

Après avoir défilé un à un pour recevoir les félicitations du bâtonnier Collier et leur permis d'exercice, les nouveaux membres du Barreau ont pu troquer la toge contre un verre de vin et rejoindre leurs proches pour fêter comme il se doit cet événement mémorable.



LE TOURNOI DE TENNIS EN DOUBLE

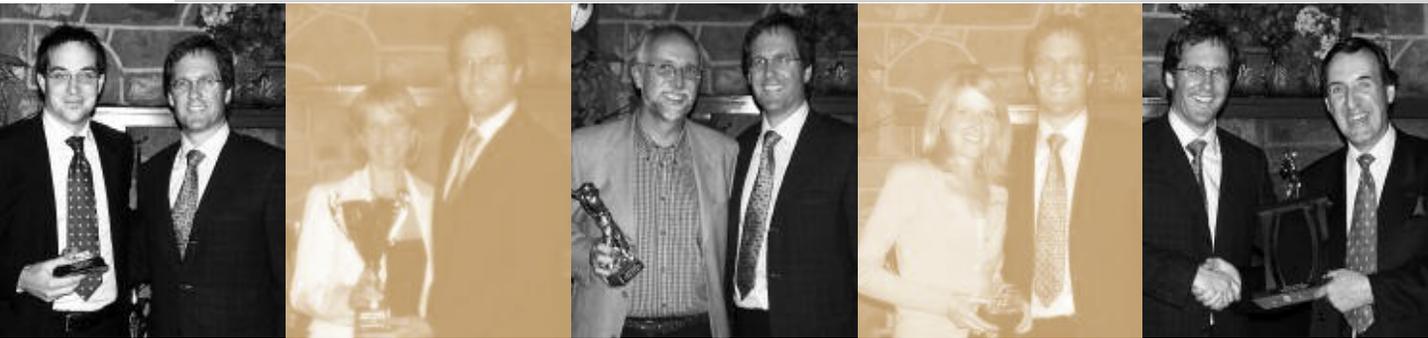
LA FINALE LA PLUS LONGUE !

C'est le 27 janvier dernier que se déroulait le tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal. Près de 50 membres de la communauté juridique du Québec ont accepté l'invitation lancée par le Barreau de Montréal à se détendre en bonne compagnie au Club de Tennis 13. Et, il faut bien le dire, ils ont été comblés. Non seulement ont-ils profité d'un bel après-midi de tennis suivi d'un délicieux souper, mais ils ont tous reçu un prix de présence grâce au soutien extraordinaire des commanditaires de l'événement.

L'étude d'huissiers *Paquette & Associés*, la *Compagnie du dossier conjoint*, *Tennis Canada*, le *Club de tennis 13* ainsi que *Druide informatique* (avec de nombreux prix dont un exemplaire d'*Antidote Prisme*, la toute dernière édition de son fameux logiciel d'aide à la rédaction du français) se sont une fois de plus associés au tournoi. Il convient de mentionner la contribution de *MiniWimbledon* grâce à qui un heureux gagnant vivra une expérience unique : 90 minutes de jeu sur le seul terrain de tennis à surface gazonnée au Québec (et l'un des seuls du genre au Canada).

Dans le groupe « A », le tenant du titre Jules Allard et son nouveau partenaire Mathieu Paquet se sont inclinés devant le tandem de Philippe Nadeau et Richard Viau au terme de la finale la plus serrée (et la plus longue) de l'histoire du tournoi. En effet, chacune des équipes ayant remporté un set en bris d'égalité (!), les organisateurs ont dû improviser un troisième et dernier bris d'égalité pour couronner les gagnants. Dans le groupe « B », l'équipe de Jean-Pierre Deguire et de Philippe Lelarge a eu raison de Normand Bérubé et Luc Lauzon. Enfin, Benoît Décarie et Christian Lachance ont enlevé les honneurs du groupe « C » aux dépens de l'honorable Suzanne Vadboncoeur et Pierre Susman.

Cette édition du tournoi fut rendue possible grâce à l'excellent travail de M^{es} Pierre Chabot, Paul Marcil et Paul-André Mathieu, tous membres du comité présidé, depuis sa création, par M^e André d'Orsonnens. La collaboration de Gilles Boisvert de l'étude *Paquette & Associés* se doit également d'être soulignée. Le tournoi de tennis se déroule annuellement le dernier vendredi de janvier; soyez de la fête l'an prochain !



LE TOURNOI DE GOLF ANNUEL

Plus de cent membres de la Magistrature et du Barreau se sont efforcés d'impressionner leurs collègues et amis lors du traditionnel tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui s'est tenu le 13 juin 2005.

Certains y sont parvenus, d'autres un peu moins, mais tous ont grandement apprécié la magnifique température, les splendides allées du Montreal Country Club de Saint-Lambert, le somptueux repas animé par le bâtonnier sortant, M^e Bernard Synnott ou, simplement, le sourire (parfois moqueur, hélas) des confrères et consœurs.

LES GAGNANTS

Le grand gagnant du tournoi, le bâtonnier lavallois Jean-Pierre Archambault, a remporté la première place dans la catégorie « Barreau - Senior » avec un pointage de 80. Le juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Guy Gagnon, s'est obtenu la première place de la catégorie « Barreau - Homme » avec un score de 85, alors que M^e Nancy Boyle, avec un score tout aussi « honorable » de 86, remportait la première place de cette catégorie chez les femmes. Quant à la catégorie « Jeune Barreau - homme », c'est avec un score de 83 que M^e Mathieu Champagne a remporté le 1^{er} prix,

alors que M^e Brigitte Chrétien remportait l'équivalent féminin avec un pointage de 109.

LES CHANCEUX

Si les plus talentueux sont repartis la tête haute et le trophée au bras, les plus chanceux n'avaient pas les mains vides grâce aux prix de présence offerts par de généreux commanditaires, dont *Bernard Trottier Sports*, *Confection de Lavoy*, *Coors Light*, *Hôtel Inter-Continental*, *Hôtel Fairmont/Le Reine Elizabeth*, *Intégria Inc.*, *Leclerc Juricomptables*, *Le Groupe Bovet*, *Les Éditions Thierry Debeur*, *Paquette & Associés huissiers de Justice*, *Restaurant Le Latini*, *Restaurant Le Piemontais Inc.*, *Themis Multifactum Inc.* et *Le Groupe Montpetit Ressources Humaines Inc.*, qui a offert le grand prix, soit un décanteur à vin et deux coupes de dégustation d'une valeur de 700 \$, remporté par Michael O'Leary.

LES BÉNÉVOLES

Ce magnifique tournoi a été rendu possible grâce à l'excellent travail du comité du tournoi de golf 2004-2005, présidé par M^e Pierre Arcand et composé de M^{es} Dominique Desjarlais, Stéphane Duval, Jean-François Fortin, Rima Kayssi et Daniel Séguin.

Soyez de la fête l'an prochain !

D'AUTRES ACTIVITÉS

Aux activités déjà mentionnées, s'ajoutent les suivantes :

- Les **cérémonies de prestation individuelle de serments** : 316 nouveaux avocats ont prêté serment en présence du bâtonnier ou du premier conseiller du Barreau de Montréal, de mai 2005 à avril 2006.
- Le **colloque sur la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale**, tenu le 11 mai 2005. Les sujets qui y ont été abordés sont :
 - Règles de procédure de la Cour fédérale : les mythes et la réalité, par M^e François Guay;
 - L'appel logé devant la Cour d'appel fédérale ou la Cour d'appel du Québec : différences et similarités, par l'honorable Gilles Létourneau, juge de la Cour d'appel fédérale;
 - Intenter un recours collectif en Cour fédérale : pourquoi pas?, par M^e André Lespérance et l'honorable Denis Pelletier, juge de la Cour d'appel fédérale.
- Le **colloque sur la Cour d'appel** qui a eu lieu le 19 mai 2005, lors duquel l'honorable François Doyon a traité de la facilitation pénale et l'honorable André Rochon, du fonctionnement de la Cour d'appel et du rôle des plaideurs.
- Le **colloque sur la Cour supérieure** qui a eu lieu le 9 juin 2005. Un panel composé de l'honorable François Rolland, juge en chef, de l'honorable André Deslongchamps, alors juge en chef adjoint, et de M^e Louis-P. Bélanger (membre du comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour supérieure en matière civile) a entretenu les participants de la gestion de l'instance et du travail du juge. On y a entre autres abordé les questions suivantes : Les membres du Barreau ont-ils su s'adapter aux nouvelles règles du *Code de procédure civile* concernant le déroulement de l'instance? Quel a été l'impact de ces nouvelles règles sur le travail des juges? Des changements sont-ils à prévoir?
 - Le **colloque sur la chambre civile de la Cour du Québec**, qui a eu lieu le 8 novembre 2005, dont le thème était La proportionnalité?! Pour une gestion efficace de l'instance.
 - Le **cocktail offert par le bâtonnier** David R. Collier à l'occasion du Congrès annuel de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, en janvier 2006, à Gray Rocks.
 - Le **colloque sur la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale**, tenu le 25 avril 2006, lors duquel l'honorable Denis Pelletier et un avocat participant à ce projet ont présenté le projet-pilote relatif au dépôt de documents en ligne en propriété intellectuelle. M^e Andrew Baumberg, attaché de direction du juge en chef de la Cour fédérale, a fait une démonstration de l'accès en ligne au plumitif du greffe et de l'information disponible sur les sites Internet de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale. La deuxième partie du colloque se voulait une période d'échange entre les représentants de la Magistrature et les membres du Barreau de Montréal sur divers sujets dont :
 - Amendements récents aux règles des Cours fédérales;
 - La notion d'urgence et les requêtes interlocutoires;
 - L'assouplissement du formalisme procédural, lorsqu'il y a entente entre les parties sur le prononcé d'une ordonnance en matière de consentement à la prorogation de délais;
 - Autres questions de procédures;
 - Information utile et méconnue des praticiens.

L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'entraide des avocats de Montréal, connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à « secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus. »

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel de soutien.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'Association, deux (2) administrateurs la rencontrent et discutent avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois pathétiques, et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

La souscription annuelle est de 25 \$, payable au Barreau de Montréal, à l'attention de madame Monique Coté. Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'Association peut dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés.

MEMBRES

M^e Alain Contant, président
M^e Martha Shea, vice-présidente
M^e Michel Messier, secrétaire-trésorier
M^e Josée Ferrari
M^e Doris Larrivée
M^e Lionel Liber
M^e François Parizeau
M^e Guy Quesnel
M^e Isabel J. Schurman

LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS



Aux membres du
Barreau de Montréal

Nous avons vérifié les bilans des fonds suivants du BARREAU DE MONTRÉAL au 31 mars 2006 :

Fonds d'administration
Fonds de réserve
Fonds en fidéicommiss

ainsi que les états suivants pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 :

Résultats, Fonds d'administration
Solde de fonds, Fonds d'administration
Solde de fonds, Fonds de réserve
Solde de fonds, Fonds en fidéicommiss
Flux de trésorerie, Fonds d'administration

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Beaudry Charbonneau
Société en nom collectif
Comptables agréés

Laval,
le 5 avril 2006

RÉSULTATS / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
PRODUITS		
Cotisations régulières des membres	1 286 961 \$	1 255 678 \$
Produits de financement	24 230	24 155
Autres	3 745	2 757
	1 314 936	1 282 590
CHARGES		
Services administratifs (annexe)	1 212 845	1 319 441
Subventions et prix annuels	148 093	138 903
	1 360 938	1 458 344
	(46 002)	(175 754)
PRODUITS DE PLACEMENTS	19 035	16 664
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(26 967)\$	(159 090)\$

SOLDE DE FONDS / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars

	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations	2006 Total	2005 Total
SOLDE AU DÉBUT	573 859 \$	35 671 \$	609 530 \$	768 620 \$
Excédent des charges sur les produits	(2 232)	(24 735)	(26 967)	(159 090)
Investissement en immobilisations	(49 576)	49 576	-	-
SOLDE À LA FIN	522 051 \$	60 512 \$	582 563 \$	609 530 \$

SOLDE DE FONDS / FONDS DE RÉSERVE

Exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	498 489 \$	481 266 \$
Produits de placements	12 035	17 223
SOLDE À LA FIN	510 524 \$	498 489 \$

SOLDE DE FONDS / FONDS EN FIDÉICOMMIS

Exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	14 509 \$	15 087 \$
Produits de placements	331	422
	14 840	15 509
Prix du Barreau de Montréal	(800)	(800)
Prix Adolphe-Mailhot	(200)	(200)
SOLDE À LA FIN	13 840 \$	14 509 \$

BILANS

31 mars

	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Fonds en fidéicommis	2006 Total	2005 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	126 300 \$	1 362 \$	9 \$	127 671 \$	58 786 \$
Débiteurs	17 841	-	-	17 841	17 615
Montants à recevoir du Fonds de réserve, sans intérêts	5 077	-	-	-	-
Montants à recevoir du Fonds en fidéicommis, sans intérêts	2 141	-	-	-	-
Frais reportés au prochain exercice	44 040	-	-	44 040	43 212
	195 399	1 362	9	189 552	119 613
PLACEMENTS (note 3)	357 684	483 813	15 816	857 313	949 260
INTÉRÊTS COURUS SUR PLACEMENTS	12 042	30 426	156	42 624	54 428
IMMOBILISATIONS (note 4)	60 512	-	-	60 512	35 671
	625 637 \$	515 601 \$	15 981 \$	1 150 001 \$	1 158 972 \$
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs (note 5)	43 074 \$	- \$	- \$	43 074 \$	36 444 \$
Montants à payer au Fonds d'administration, sans intérêts	-	5 077	2 141	-	-
	43 074	5 077	2 141	43 074	36 444
SOLDE DE FONDS					
Non grevé d'affectations	522 051	510 524	-	1 032 575	1 072 348
Investi en immobilisations	60 512	-	-	60 512	35 671
Prix du Barreau de Montréal	-	-	12 580	12 580	13 049
Prix Adolphe-Mailhot	-	-	1 260	1 260	1 460
	582 563	510 524	13 840	1 106 927	1 122 528
	625 637 \$	515 601 \$	15 981 \$	1 150 001 \$	1 158 972 \$

ENGAGEMENTS (note 6)

Le trésorier,



Gilles Ouimet

FLUX DE TRÉSORERIE / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 7)		
Excédent des charges sur les produits	(26 967)\$	(159 090)\$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements	24 735	25 725
	(2 232)	(133 365)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement et des intérêts courus	16 790	32 130
	14 558	(101 235)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de l'avance au Fonds de réserve	-	85
Avance au Fonds en fidéicommiss	(336)	(842)
Acquisition de placements	(935 222)	(963 930)
Encaissement de placements	1 039 728	1 082 969
Acquisition d'immobilisations	(49 576)	(11 927)
	54 594	106 355
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	69 152	5 120
ENCAISSE AU DÉBUT	57 148	52 028
ENCAISSE À LA FIN	126 300 \$	57 148 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2006

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Barreau de Montréal a été constitué en corporation sans but lucratif le 30 mai 1849. Ses principales activités sont vouées à la protection des intérêts du public, à une saine administration de la justice et à l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Le Barreau de Montréal applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Immobilisations corporelles

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Améliorations locatives	20 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	33 %
-----------	------

3. PLACEMENTS

	2006	2005
FONDS D'ADMINISTRATION		
Dépôt garanti	- \$	1 000 \$
Coupons, Province de Québec	-	187 320
Coupons, Gouvernement du Canada, 196 000 \$ (2005 - 300 000 \$), 3,18 %, 2007 (valeur au marché : 188 415 \$; 2005 - 280 830 \$)	178 928	273 870
Coupons, Province de Québec, 195 000 \$, 3,25 %, 2008 (valeur au marché : 181 311 \$)	178 756	-
	357 684 \$	462 190 \$

3. PLACEMENTS (suite)

	2006	2005
FONDS DE RÉSERVE		
Obligation, Hydro-Ontario	- \$	79 424 \$
Coupons, Province de Québec	-	80 575
Coupons, Gouvernement du Canada, 64 815 \$, 3,02 %, 2006 (valeur au marché : 64 426 \$; 2005 - 62 605 \$)	61 095	61 095
Obligation résiduelle, Gouvernement du Canada, 62 245 \$, 5,08 %, 2006 (valeur au marché : 61 081 \$; 2005 - 59 319 \$)	50 001	50 001
Obligation, Hydro-Québec, 100 000 \$, 3,42 %, 2007 (valeur au marché : 96 620 \$; 2005 - 93 940 \$)	87 912	87 912
Coupons, Province de l'Ontario, 93 000 \$, 3,21 %, 2007 (valeur au marché : 87 875 \$)	87 550	-
Coupons, Hydro-Québec, 110 000 \$ (2005 - 62 000 \$), 4,11 %, 2008 (valeur au marché : 99 792 \$; 2005 - 54 752 \$)	95 412	52 365
Obligation résiduelle, Gouvernement du Canada, 117 750 \$ (2005 - 69 900 \$), 3,7 %, 2009 (valeur au marché : 104 444 \$; 2005 - 60 205 \$)	101 843	59 897
	483 813 \$	471 269 \$
FONDS EN FIDÉICOMMIS		
Prix du Barreau de Montréal		
Obligation résiduelle, Province de Québec	- \$	14 801 \$
Obligation résiduelle, Gouvernement du Canada, 15 350 \$, 3,65 %, 2006 (valeur au marché : 14 962 \$)	14 816	-
Prix Adolphe-Mailhot		
Dépôt garanti	-	1 000
Dépôt garanti, 2,5 %, 2006	1 000	-
	15 816 \$	15 801 \$

4. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Corporelles :				
Mobilier de bureau	60 308 \$	48 528 \$	11 780 \$	19 047 \$
Équipement informatique	112 298	93 583	18 715	16 624
Améliorations locatives	31 950	3 195	28 755	-
	204 556	145 306	59 250	35 671
Incorporelles :				
Logiciels	12 770	11 508	1 262	-
	217 326 \$	156 814 \$	60 512 \$	35 671 \$

5. CRÉDITEURS

	2006	2005
Salaires et retenues à la source	20 074 \$	22 444 \$
Frais courus	5 000	5 000
Produits reportés	18 000	9 000
	<u>43 074 \$</u>	<u>36 444 \$</u>

6. ENGAGEMENTS

La corporation s'est engagée par baux pour la location d'espaces et de mobilier de bureau. Le solde des engagements suivant ces baux s'établit à 428 913 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2007 - 87 063 \$
2008 - 85 125 \$
2009 - 83 595 \$
2010 - 83 595 \$
2011 - 78 306 \$

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005
FONDS D'ADMINISTRATION		
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement et des intérêts courus se détaille ainsi :		
Débiteurs	(226)\$	3 266 \$
Frais reportés au prochain exercice	(828)	(8 901)
Intérêts courus sur placements	11 214	44 670
Créditeurs et frais courus	6 630	(6 905)
	<u>16 790 \$</u>	<u>32 130 \$</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers :

Pour certains instruments financiers du Barreau de Montréal, dont l'encaisse, les débiteurs et les créditeurs, les valeurs comptables sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements de portefeuille se fonde sur les cours officiels.

9. RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau de Montréal pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2003, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2003 s'élève à 19 089 200 \$ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 17 226 800 \$. Au 31 décembre 2003, le manque d'actif de capitalisation est de 1 862 400 \$ et l'insuffisance de solvabilité est de 1 614 100 \$ pour l'ensemble du régime. Aucune cotisation supplémentaire n'est requise du Barreau de Montréal. Le taux de cotisation pour le Barreau de Montréal est de 13 % du salaire versé. Les cotisations versées à la caisse de retraite s'élèvent à 40 568 \$ (2005 - 44 941 \$).

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau de Montréal pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux d'actualisation	6,00 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

ANNEXE - AUTRES RENSEIGNEMENTS / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars

2006

2005

CHARGES**Services administratifs**

Salaires et charges sociales	502 624 \$	509 221 \$
Allocation de fonction de bâtonnier	60 000	60 000
Allocation de fonction du premier conseiller	30 000	30 000
Allocation pour bâtonnier sortant	30 000	30 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	73 194	85 021
Assurances	4 455	4 673
Comités	50 206	44 825
Communications	27 309	34 788
Entretien et réparations	1 682	29 192
Frais de représentation	41 307	105 228
Informatique	13 192	7 033
Journée du Barreau	54 207	66 567
Location et entretien d'équipement de bureau	20 976	20 231
Loyer	80 908	68 745
Papeterie et fournitures de bureau	20 154	20 076
Salon VISEZ DROIT (2005 - Porte ouverte sur vos droits)	77 181	64 332
Portraits et photos	12 627	11 855
Services de consultation juridique aux petites créances	12 255	12 657
Services professionnels	34 163	43 797
Télécommunications	8 538	9 050
Autres charges	33 132	36 425
Amortissement - mobilier de bureau	7 267	6 746
Amortissement - équipement informatique	14 020	15 440
Amortissement - améliorations locatives	3 195	-
Amortissement - logiciels	253	2 626
Amortissement - site internet	-	913
	1 212 845 \$	1 319 441 \$

www.barreaudemontreal.qc.ca

BARREAU DE MONTRÉAL

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : (514) 866-9392

Télécopieur : (514) 866-1488

Courriel : info@barreaudemontreal.qc.ca